



LE DEVOIR

VOL. CVI N° 182

LE DEVOIR, LE VENDREDI 14 AOÛT 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

CULTURE

Péladeau mis face à ses contradictions

Des écrivains estiment que Québecor est en train de tuer l'âme des mythiques éditions de l'Hexagone

CATHERINE LALONDE

Un florilège d'importants poètes et auteurs de l'Hexagone dénonce les paradoxes de Pierre Karl Péladeau (PKP) dans ses propos sur la culture. Dans une lettre ouverte dont *Le Devoir* a obtenu copie, les écrivains sonnent l'alarme devant le sort des mythiques éditions de l'Hexagone, cofondées en 1953 entre autres par Gaston Miron et Gilles Carle et encore propriété, via Québecor, du chef de l'opposition. La maison ne serait plus selon eux que « l'ombre d'elle-même », ayant déjà perdu « son âme et son identité dans le contexte du mercantilisme généralisé ».

« Il nous apparaît hautement paradoxal qu'à titre du chef du Parti québécois et ardent souverainiste, peut-on lire dans cette lettre, vous vous portiez à la défense du patrimoine et de la culture québécoise avec la plus grande énergie et qu'en même temps vous laissez mourir, pour des raisons apparemment commerciales et financières, l'un des plus beaux fleurons de notre héritage littéraire, qu'on doit à des souverainistes de la première heure comme Gaston Miron, Gérald Godin, Fernand Dumont, Pierre Perrault, Yves Préfontaine, Pierre Vadeboncoeur, Michèle Lalonde, Nicole Brossard et tant d'autres, qui sont parmi les plus grands écrivains du dernier demi-siècle. »

Signé par des intellectuels importants — Pierre Ouellet, Jean Royer, France Théoret (ex-conjointe de l'ancien directeur de l'Hexagone, Alain Horic), Louise Marois, Francis Catalano —, le message acquiert un poids symbolique. Une vingtaine de cosignataires appuient la démarche, générations et styles confondus: Fer-

VOIR PAGE A 10: HEXAGONE

Lire aussi Les éditions de l'Hexagone sont en péril. La lettre ouverte adressée à Pierre Karl Péladeau. Page A 9

CODERRE, LE MAIRE MARTEAU-PIQUEUR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Furieux de voir que Postes Canada a coulé au beau milieu d'un parc une dalle de béton devant accueillir des boîtes postales, Denis Coderre a répliqué jeudi à sa manière: en s'attaquant à la dalle au marteau-piqueur. Nos informations en page A 2.

PROCÈS DUFFY

Le cercle rapproché de Harper savait

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Stephen Harper ne savait peut-être pas que Mike Duffy n'avait pas lui-même remboursé le Sénat. Mais dès 2013, ses plus proches associés — qui font aujourd'hui campagne avec lui — étaient bel et bien au courant. Du lot: son employé le plus haut placé et son bras droit depuis 15 ans.

L'avocat de Mike Duffy s'est présenté en cour jeudi armé de centaines de nouveaux courriels échangés entre Nigel Wright et ses collègues du bureau au premier ministre. Au fil des échanges, l'ex-chef de cabinet de M. Harper finit par avouer à certains d'entre eux que c'est lui qui fournira les 90 000 \$ à Mike Duffy afin qu'il rembourse ses dépenses injustifiées au Sénat.

Parmi ceux qui semblent avoir été avertis, Ray Novak, le nouveau chef de cabinet de Stephen Harper, qui a remplacé Nigel Wright lorsque celui-ci a été remercié après que le scandale eut éclaté.

Dans un courriel du 23 mars 2013, M. Wright écrit à Ray Novak — qui était alors secrétaire principal du premier ministre — et à Benjamin Perrin, conseiller juridique de M. Harper. « Je

Ray Novak, conseiller principal de Harper, a été mis au courant de la stratégie

VOIR PAGE A 10: WRIGHT

Élections fédérales
Justin Trudeau promet 3 milliards pour l'éducation autochtone. Page A 3

AUJOURD'HUI



À la Folie Un modèle rare. Le contagieux plaisir de conduire du vétéran chroniqueur Jacques Duval. Page B 10



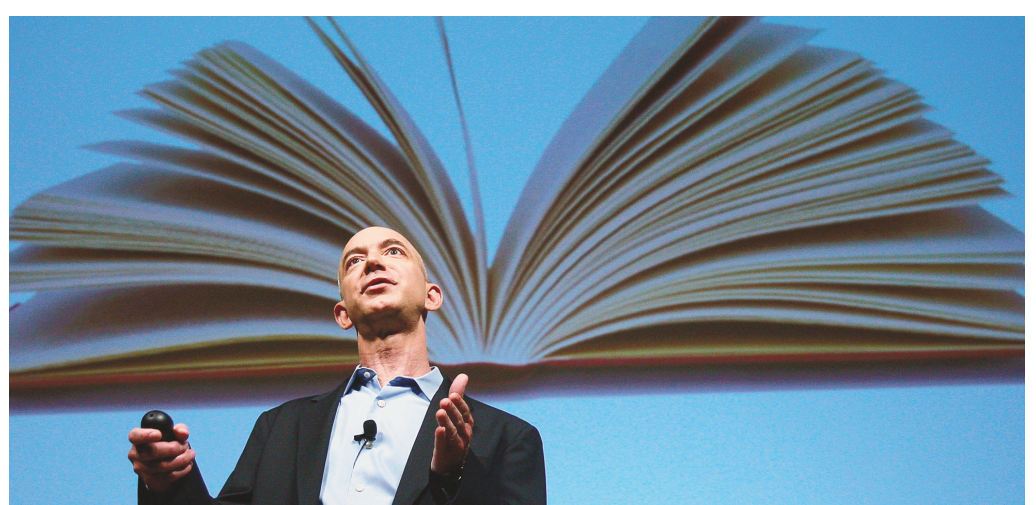
Avis légaux..... A 5
Décès..... B 7
Météo..... B 8
Mots croisés..... B 8
Petites annonces..... B 7
Sudoku..... B 6

L'auteur Douglas Preston à l'assaut de la pieuvre Amazon

Le 14 juillet dernier, dans l'édifice du ministère fédéral de la Justice, près de la Maison-Blanche, l'écrivain Douglas Preston a déclaré la guerre à Amazon en déposant une plainte au criminel. Le combat s'annonce titanesque. Car l'enjeu, aujourd'hui, n'est rien de moins que la liberté d'expression aux États-Unis, mais également au Canada, en Europe. Rencontre avec Preston, alias David face à Goliath.

SERGE TRUFFAUT
à Round Pond, Maine

Auteur à succès de romans policiers, essayiste versé notamment en paléontologie, journaliste d'enquêtes policières en Italie, Douglas Preston habite à une heure trente de route au nord de Portland, dans le Maine. Il a pour voisins ses copains et collègues Richard Ford, Stephen King, Douglas Kennedy et quelques autres forçats du crayon. Il habite une



MARIO TAMA AGENCE FRANCE-PRESSE

Le fondateur d'Amazon, Jeff Bezos, lors d'une présentation de la tablette Kindle, en 2009.

vaste demeure bâtie en front de mer. Et lorsqu'on jette un regard appuyé par sa baie vitrée, on aperçoit évidemment le fantôme du capitaine Achab ferraillant encore et toujours contre Moby Dick.

A l'image du capitaine évoqué et campé

par Gregory Peck dans le film de John Huston, Preston est hanté par des dégâts, d'une autre nature évidemment que ceux qui minaient le marin. En clair, Preston a la

VOIR PAGE A 10: AMAZON

PHASE 1
DERNIÈRE CHANCE
LIVRAISON AUTOMNE 2015

GRANDES UNITÉS GRAND RABAIS!

POUR UN TEMPS LIMITÉ JUSQU'À 55 000 \$*
SUR NOS CONDOS DE PRESTIGE,
PENTHOUSES ET MAISONS URBAINES

MOL J'MUV
À ROSEMONT!

- + PRÈS DE LA PROMENADE MASSON
- + FACE AU PARC DU PÉLICAN
- + CHALET URBAIN AVEC TERRASSE SUR LE TOIT

BUREAU DES VENTES
5200, RUE MOLSON,
MONTREAL (QC) H1Y 0A7
(COIN BOUL. SAINT-JOSEPH)

muvcondos.com
514 506 4999

* Certaines conditions s'appliquent. Rabais proposé basé sur le prix du Penthouse 802. Cette offre peut être retirée à tout moment sans préavis. Voir les détails au bureau des ventes.

ACTUALITÉS

Coderre en guerre contre Postes Canada

Le maire réplique lui-même à l'installation « sauvage » de boîtes postales

PIERRE SAINT-ARNAUD

Denis Coderre s'en va en guerre contre Postes Canada. Furieux, le maire de Montréal a décidé jeudi de répliquer par la manière forte au déploiement de boîtes postales par la Société canadienne des postes qui agit, selon lui, de manière inacceptable sur le territoire montréalais.

« Non seulement c'est rendu sauvage, non seulement ils ne demandent aucune permission, ils ne font aucune consultation, mais ils ont même décidé d'établir des dalles de ciment dans des parcs éconature », a fulminé le maire en conférence de presse en matinée.

M. Coderre a alors exhibé les photos d'une dalle de béton devant accueillir une boîte postale dans le parc éconature de l'Anse-à-l'Orme, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, une installation faite sans consultation et sans autorisation.

Le maire, qui réclame à l'instar de tous les élus municipaux le maintien de la livraison à domicile, a qualifié cette intrusion dans un espace vert de « goutte qui a fait déborder le vase ».

« L'aménagement du territoire, ça m'appartient. Je vais l'enlever la dalle, moi. Just watch me », a-t-il lancé, le ton batailleur. « Ils vont me poursuivre si je casse [la dalle] ? Ils me poursuivront. [...] Après-midi, on s'en occupe », a-t-il ajouté.

Postes Canada avait réagi en diffusant un communiqué de trois phrases dans lequel la société d'État se disait disposée « à travailler avec les municipalités dans le but de trouver les meilleurs emplacements et de discuter des préoccupations qui sont soulevées », sans nier de quelque façon avoir agi sans consulter qui que ce soit ou avoir obtenu quelque permission que ce soit.

Le maire au marteau-piqueur

La menace du maire s'est concrétisée dans les heures suivantes lorsqu'une équipe de cols bleus s'est présentée et a commencé à démanteler la dalle. Au sein de cette équipe se trouvait un certain Denis Coderre avec casque, lunettes et bottes de sécurité, marteau-piqueur à la main, qui ne pouvait rater une telle occasion d'offrir aux médias des images percutantes et de nouvelles déclarations colorées.

« Le message qu'on envoie aujourd'hui, c'est que Postes Canada



Le maire de Montréal Denis Coderre avec casque, lunettes et bottes de sécurité.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

va nous respecter. Ils ont envoyé un message tantôt disant que on est prêt à travailler ensemble puis à se rencontrer et tout ça. Non. La bulls-hit, c'est assez », a-t-il laissé tomber.

D'autres élus ont fait état de boîtes postales installées ou en cours d'installation dans des parcs sans autorisation ou avertissement, une situation qui soulève des préoccupations en matière de sécurité puisqu'elle entraînera une circulation dans des secteurs où jouent de nombreux enfants.

« On interdit même le stationnement aux abords de nos parcs, et là on va installer des boîtes postales où les gens vont se déplacer en voiture pour aller chercher leur malle ? » s'est demandé la mairesse de Ville-roy-Saint-Michel-Parc-Extension, Anie Samson.

Intrusion dans la campagne

Denis Coderre a profité de la campagne électorale pour interpellé tous les chefs de parti pour qu'ils se prononcent sur la question. « Je veux savoir exactement ce qu'ils vont faire avec Postes Canada », a-t-il dit.

La réponse du Bloc québécois, du Nouveau Parti démocratique et

Le syndicat suivra Harper à la loupe

Le président du Syndicat des travailleurs des postes, Mike Palecek, a d'ailleurs indiqué que ses membres comptent suivre Stephen Harper à travers le pays pour participer à la campagne électorale et rappeler aux Canadiens les compressions imposées à Postes Canada, qui ont mené à l'annonce de la fin de la livraison du courrier à domicile l'année dernière.

La société de la Couronne, qui dit devoir s'adapter à la nouvelle ère numérique engendrant une baisse du volume du courrier, économisera environ 500 millions en cessant la livraison à domicile. M. Palecek a martelé que les coupes chez Postes Canada, qui pourraient entraîner une révision du plan de pensions des employés, étaient « complètement injustifiées » puisque la société « continue d'enregistrer des profits ».

du Parti libéral du Canada n'a pas tardé, les trois partis s'étant déjà prononcés contre la fin de la livraison du courrier à domicile. Ils ont indiqué jeudi désapprouver l'attitude de Postes Canada.

Prudent, le maire Coderre a toutefois évité de s'en prendre aux conservateurs et au premier ministre sortant Stephen Harper, dont le gouvernement est responsable de la société d'État fédérale. M. Harper est le seul des quatre chefs de grands partis qui n'a pas encore ac-

cepté l'invitation du maire à venir discuter des enjeux de la métropole.

Cependant, il a vivement reproché au gouvernement Harper le fait que celui-ci invoque l'indépendance de la société d'État pour ne pas intervenir, un prétexte que rejette d'emblée Denis Coderre. « The Queen can do no wrong, on repassera. C'est un service au public. Ça appartient à la population », a-t-il dit.

La Presse canadienne

La Terre entre dans son déficit écologique annuel

ALEXANDRE SHIELDS

Ce jeudi, l'humanité vient d'épuiser la totalité des ressources que la Terre était en mesure de produire en 2015. Et selon ce qui se dégage de l'analyse publiée par le Global Footprint Network, le « jour du dépassement », un phénomène qui intervient de plus en plus tôt dans l'année, constitue un exemple frappant de notre surconsommation écologique chronique.

Cette année, « il aura fallu moins de huit mois à l'humanité pour consommer toutes les ressources naturelles renouvelables que la Terre peut produire en un an », déplore l'organisme américain dans un communiqué publié jeudi, « une indication claire que le processus d'épuisement des ressources naturelles s'accélère ».

L'année dernière, le « jour du dépassement » était intervenu le 17 août, rappelle d'ailleurs Global Footprint Network. En 1970, il n'était survenu que le 23 décembre. Mais depuis, sa date n'a cessé de régresser. En d'autres termes, en 1961, la population mondiale utilisait 74 % des ressources disponibles annuellement. Au tournant des années 1970, elle a franchi le seuil critique des 100%. En 2000, le taux a dépassé les 130%. Il atteint maintenant 156%.

Global Footprint Network estime ainsi qu'il faudrait, en 2015, pas moins d'une planète et demie pour subvenir aux besoins actuels de l'humanité.

Selon ces mêmes calculs, nous aurions besoin de deux planètes d'ici 2050 si les tendances actuelles persistent. A titre d'exemple, si tous les Terriens consommaient comme les Canadiens, il nous faudrait l'équivalent de trois planètes et demie pour assurer notre subsistance. Si chacun adoptait le mode de vie des Américains, ce sont même quatre Terres qui seraient aujourd'hui nécessaires.

Pour parvenir à cette estimation, l'organisme prend notamment en compte l'empreinte carbone, les ressources consommées pour la pêche, l'élevage, les cultures, la construction ainsi que l'eau.

Conséquences graves

Le Global Footprint Network est formel : « Les conséquences de cet endettement écologique sont de plus en plus évidentes. » On peut notamment penser à la raréfaction de ressources alimentaires essentielles, comme les poissons des océans du globe.

Ces ressources s'épuisent en effet de plus en plus rapidement. Les captures ont quadruplé depuis 1950. Plus de 60 % des espèces marines sont exploitées au seuil de rupture et souvent au-delà. Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement, les stocks mondiaux seront carrément inexploitable d'ici 2050.

La question des émissions de gaz à effet de serre est également critique, selon le Global Footprint Network. Ainsi, si les émissions mondiales ne diminuent pas, en 2030, la population mondiale aura englouti son « budget écologique » dès le 28 juin. En revanche, « si nous réduisons nos émissions de CO₂ de 30 % » par rapport à leur niveau actuel, le « jour du dépassement » sera reculé au 16 septembre, selon l'organisme.

Au rythme où l'activité humaine — basée essentiellement sur les énergies fossiles — bouleverse le climat de la planète, la hausse des températures risque notamment de provoquer de graves pénuries alimentaires qui frapperont de plein fouet les plus démunis d'ici à peine deux à trois décennies, a déjà indiqué la Banque mondiale. Or, il faudrait au contraire être en mesure de doubler la production agricole d'ici 2050 pour parvenir à nourrir neuf milliards de citoyens.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat évalue que les émissions mondiales de GES doivent être réduites de 25 à 40 % sous les niveaux de 1990, d'ici 2020, si la planète veut mettre en œuvre les moyens d'éviter les pires conséquences des bouleversements climatiques provoqués par l'activité humaine.

La communauté scientifique est d'avis qu'il faudrait limiter la hausse globale à 2 °C d'ici la fin du siècle, par rapport à l'ère préindustrielle.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

COUR SUPRÊME

Les juges sont redevables envers le public, dit McLachlin

BILL GRAVELAND

à Calgary

La juge en chef de la Cour suprême du Canada soutient que les juges ne doivent pas être considérés comme n'étant pas redevables parce qu'ils sont nommés par le gouvernement.

Beverley McLachlin a déclaré jeudi, lors d'une rencontre de l'Association du Barreau canadien (ABC) à Calgary, qu'une telle accusation n'était pas fondée.

Selon elle, il y a de nombreux mécanismes en place visant à assurer que les juges demeurent entièrement équitables et impartiaux. « Nous entendons parfois que le judiciaire n'est pas redevable parce que les juges sont nommés et parce qu'ils peuvent demeurer en poste jusqu'à l'âge de 75 ans », a dit M^{me} McLachlin.

« Je crois que cette préoccupation n'a pas de raison d'être. Les juges sont redevables envers les citoyens tous les jours lorsqu'ils remplissent leurs fonctions. »

Cette obligation de rendre compte est assurée par le fait que le public peut assister aux audiences de la plus haute cour du pays, consulter les décisions motivées qu'elle rend et suivre le processus d'appel, soutient-elle.

M^{me} McLachlin a aussi dit que les juges doivent être vus comme impartiaux, mais que cela ne veut pas dire qu'ils doivent écarter ou ignorer leurs expériences personnelles.

« Avoir des juges sur le banc avec diverses expé-



La juge en chef de la Cour suprême du Canada, Beverley McLachlin

riences de vie et des visions différentes est une force », a-t-elle affirmé.

Pas de préoccupations sur Russel Brown

La juge en chef a évité les questions en lien avec la campagne électorale fédérale en cours, mais a commenté la dernière nomination à la Cour suprême faite par le premier ministre Stephen Harper. Le juge Russell Brown, de la Cour d'appel de l'Alberta, a accédé au banc le mois dernier.

Avant d'être juge, M. Brown était professeur de droit et il bloguait fréquemment sur le site Web de l'Université de l'Alberta entre 2007 et 2012. Dans l'un de ses écrits, il a décrit le chef libéral Justin Trudeau comme étant « incroya-

blement mauvais » et a qualifié l'ABC d'organisation de gauche et anticonservatrice. Il a aussi laissé entendre que la juge en chef partageait le penchant de cette organisation.

« Je crois que le public canadien comprend que des avocats et des juges intelligents et engagés réfléchissent à des problèmes, et peuvent les exprimer à l'occasion, surtout dans des rôles antérieurs », a fait valoir M^{me} McLachlin.

« Le juge Brown [...] était un professeur et un des rôles d'un professeur est d'être engagé dans un débat vigoureux sur des problèmes juridiques et sur le fonctionnement des tribunaux », a affirmé M^{me} McLachlin.

« Il n'est pas surprenant que quelqu'un qui est engagé et potentiellement sur le banc ait tenu de tels propos, et je n'ai aucune préoccupation à ce sujet. »

Accès et bilinguisme

Elle a aussi dit aux journalistes que des efforts devraient être faits pour réduire les coûts et les délais pour l'accès aux tribunaux canadiens. Elle a déjà déclaré dans le passé que le système judiciaire risquait de perdre la confiance du public à moins que les barrières bloquant l'accès aux tribunaux ne soient abaissées.

Questionnée sur le bilinguisme des juges de la Cour suprême, M^{me} McLachlin s'est dite « persuadée que nous fonctionnons très bien dans les deux langues ».

La Presse canadienne



Photoreportage

LA BATAILLE DE L'EAU

Les régates de voiles font un magnifique spectacle. Mais quand on les vit de l'intérieur, c'est toute l'intensité de la course qui se dégage et l'adrénaline qui anime chaque membre de l'équipage. Notre photoreporter Annik MH de Carufel a vécu deux fois cette expérience dans les Caraïbes. Suivons-la à bord!

À LIRE DEMAIN

TEXTE ET PHOTOS
D'ANNIK MH DE CARUFEL.

POUR LE TEXTE
ET LE CONTEXTE

LE DEVOIR

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Ne votez pas « stratégique », votez Bloc, dit Duceppe

PHILIPPE ORFALI
MARCO BÉLAIR-CIRINO
à Laval

La technique du vote stratégique a montré ses limites aux dernières élections fédérales et les Québécois ont davantage à ne pas tomber à nouveau dans le panneau, selon Gilles Duceppe, qui s'en est une fois de plus pris au Nouveau Parti démocratique de Thomas Mulcair jeudi lors d'un passage à Laval.

Quatre ans après avoir été pratiquement rayé de la carte en raison de la vague orange, le Bloc québécois tente depuis le début de la présente campagne de démontrer que le Québec a été pénalisé par son appui au NPD, un parti devant composer en son sein avec les intérêts divergents de diverses régions du pays. La voix du Québec était et sera mieux représentée à Ottawa par l'envoi au Parlement de nombreux députés du Bloc québécois, a martelé le chef de la formation souverainiste, Gilles Duceppe, jeudi. Le parti est celui qu'il faut aux Québécois pour défaire les troupes de Stephen Harper, a-t-il argué, enjoignant aux Québécois de ne pas « voter stratégique », c'est-à-dire voter pour un candidat du NPD ou du PLC, partis susceptibles de former le gouvernement, pour diminuer les chances des conservateurs d'en faire autant.

« En sport, on ne dit jamais que stratégiquement c'est bon de prendre pour une équipe afin d'en défaire une autre plutôt que pour celle qu'on veut appuyer », a-t-il imaginé. Il a dressé un parallèle entre les destinées politiques du Bloc et du Parti national écossais, en Grande-Bretagne, passé de 6 à 56 sièges des élections générales de 2010 à celles de 2015. « En 2010, les Écossais ont fait confiance à Labour et ensuite, celui-ci s'est ligué avec les torys contre eux. Ça le démontre: la meilleure stratégie est d'avoir ton propre monde qui te représente, qui parle pour toi, qui vote pour toi. »

La cible Énergie Est

Gilles Duceppe a également tourné en dérision la position de M. Mulcair sur le projet de pipeline Énergie Est, après que plusieurs experts ont réduit en miette les arguments avancés par le chef du NPD pour expliquer son appui au projet, dans *Le Devoir* de jeudi. « Il n'y a pas d'acceptabilité sociale. C'est dangereux pour l'environnement et ce n'est pas du pétrole qui va être consommé et qui va être raf-

Couillard doit faire campagne, dit PKP

Pierre Karl Péladeau a appelé jeudi Philippe Couillard à sortir de l'ombre afin de défendre les intérêts de « ses concitoyens » durant la campagne fédérale, à l'instar de ses homologues Kathleen Wynne (Ontario) et Brad Wall (Saskatchewan). Il a exhorté M. Couillard de « défendre nos sources historiques d'énergie » — au premier chef l'hydroélectricité — dans la fédération. « À moins que son projet politique soit celui de recevoir ad vitam æternam un chèque de péréquation », tout appui au pétrole est « contre-courant des intérêts économiques du Québec », a-t-il soutenu.

finé au Québec, a souligné M. Duceppe. Il est pour parce qu'il ne veut pas perdre de votes dans l'Ouest. »

Parallèlement, le chef du Parti québécois, Pierre Karl Péladeau, a également reproché au NPD d'avoir calqué son programme en matière d'énergie sur celui du Parti conservateur. C'est « bonnet blanc, blanc bonnet », a-t-il déploré lors d'une mêlée de presse, en marge d'une allocution à l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde. Il exclut tout appui au PCC, au NPD et au PLC puisqu'ils « sont des partis fédéralistes qui veulent faire en sorte de maintenir le Québec dans son état constitutionnel [qui a] ses limites ».

Il a en outre appelé à la prudence les adeptes de la « fameuse théorie du vote utile ». « Je ne suis pas sûr que les Québécois soient pour l'oléoduc », a fait valoir M. Péladeau. Gilles Duceppe est quant à lui « clair, net et précis » à ce sujet, a-t-il poursuivi.

M. Péladeau s'est toutefois abstenu de préciser jeudi s'il était lui-même « pour » ou « contre » tout projet de construction de pipelines servant à trouver des débouchés au pétrole issu des sables bitumineux, comme Énergie Est. « On ne peut pas aborder dans un point de presse des questions aussi importantes que les hydrocarbures. Je suis désolé, mais je ne peux pas vous donner une réponse qui va être un « clip » de 30 secondes. »

Le Devoir



« Les systèmes d'éducation des Premières Nations sont chroniquement sous-financés », a dit jeudi le chef libéral Justin Trudeau, de passage en Saskatchewan.

Trudeau promet plus de 3 milliards pour l'éducation autochtone

La mesure pourrait stimuler le vote autochtone, croit le chef de l'APN

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Alors que les chefs autochtones du pays tentent de convaincre leurs communautés de voter en plus grand nombre le 19 octobre prochain, Justin Trudeau vient de leur fournir un puissant argument. Le chef libéral s'est engagé à consacrer une somme supplémentaire de 3,3 milliards dollars sur quatre ans à l'éducation autochtone.

Alors qu'il était de passage en Saskatchewan, M. Trudeau a promis de verser immédiatement après son élection 515 millions pour financer les écoles primaires et secondaires autochtones. Cette somme serait augmentée pour atteindre 750 millions à la fin d'un hypothétique mandat libéral de quatre ans, pour un total de 2,6 milliards en quatre ans. En 2012-2013, le ministère fédéral des Affaires autochtones avait consacré 1,62 milliard à cette fin. La promesse libérale représente donc une hausse immédiate de 32%. A titre de comparaison, les conservateurs avaient augmenté ce budget de

28% depuis leur arrivée au pouvoir, c'est-à-dire sur une période de sept ans.

La promesse libérale prévoit aussi une somme additionnelle de 50 millions par année (ou 200 millions sur quatre ans) pour financer les études postsecondaires des autochtones qui doivent quitter leur réserve pour fréquenter le collège ou l'université. Enfin, Justin Trudeau promet une autre somme de 500 millions, sur trois ans celle-là, pour les infrastructures scolaires autochtones. « Je crois que tous les enfants ont le droit à une éducation de qualité », a déclaré M. Trudeau. Malheureusement, tel n'est pas le cas au Canada. Les systèmes d'éducation des Premières Nations sont chroniquement sous-financés. »

Le financement des écoles autochtones fait l'objet d'une importante guerre de chiffres depuis de nombreuses années entre Ottawa et les leaders autochtones. L'Assemblée des Premières Nations (APN) calcule qu'Ottawa verse pour chaque élève 3500\$ de moins par an que ce que versent les provinces pour chacun des autres élèves canadiens. L'ancien

premier ministre Paul Martin chiffre le fossé à une fourchette de 2000-3000\$. Ottawa rétorque qu'au contraire, il verse en moyenne 14 000\$ par élève autochtone, soit plus que la moyenne provinciale canadienne, qui s'établissait à 10 500\$ en 2009. L'économiste Don Drummond a signé pour sa part une étude sur la question en décembre 2013 concluant qu'il était à peu près impossible de comparer les chiffres tellement les systèmes étaient différents, mais que fossé il y avait néanmoins.

Taux de participation

Le chef national de l'APN, Perry Bellegarde, s'est réjoui de l'annonce libérale jeudi. « C'est un pas positif dans la bonne direction », a-t-il indiqué au *Devoir*. Selon lui, le manque à gagner totalise 350 millions de dollars par an. « Alors l'argent annoncé aujourd'hui [jeudi] comblerait le fossé immédiatement. »

Selon M. Bellegarde, cette annonce pourrait être de nature à inciter les autochtones à voter en plus grand nombre à l'élection. Lors d'une rencontre le mois dernier, les chefs de

l'APN ont convenu qu'il fallait inviter les membres des communautés à se mobiliser davantage. « Si nous faisons sortir le vote autochtone, nous pouvons avoir un impact dans environ 51 circonscriptions au Canada. Et cela pourrait faire la différence entre un gouvernement majoritaire ou minoritaire. Alors le message à quiconque se présente à l'élection est que nos enjeux sont importants. Nos voix sont importantes et nos votes sont importants. »

Le grand mystère est maintenant de savoir comment le Parti libéral financera cette promesse électorale. Le budget 2015-2016 déposé par les conservateurs ne prévoit pour cette année qu'un maigre surplus de 1,4 milliard, surplus par ailleurs de plus en plus compromis par le ralentissement de l'économie canadienne. Interrogé à ce sujet, le Parti libéral a seulement indiqué jeudi que cette annonce « fait partie du plan pour générer de la croissance économique » et que le cadre financier du parti ne sera dévoilé que plus tard dans la campagne.

Le Devoir

« C'est en quelque sorte Matthieu 6, non? Vous devez faire ce genre de choses discrètement et "vous assurer que votre main gauche ne sait pas ce que votre main droite fait" »

Nigel Wright

4

Nombre de personnes de l'entourage de Stephen Harper qui savaient que Nigel Wright avait signé un chèque personnel pour Mike Duffy.

JEUNES TRAVAILLEURS

Le NPD ajoute sa voix contre les « clauses de disparité de traitement »

LAURA PELLETIER

La discrimination des nouveaux travailleurs est dans la mire du Nouveau Parti démocratique (NPD), qui s'est dit — tout comme le Parti libéral du Canada — « ouvert » à « améliorer » le Code canadien du travail pour éviter la présence de « clauses de disparité de traitement ».

Ces clauses — interdites au Québec mais tolérées pour les emplois de compétence fédérale — permettent à un employeur de donner des conditions de travail différentes aux nouveaux employés, comme un régime de retraite moins avantageux ou un salaire plus bas pour un même travail réalisé après un nombre d'années équivalent.

« Ça ne respecte pas le principe qu'à tâche égale, salaire égal », déplore le député sortant

de Rosemont-La Petite-Patrie, Alexandre Boulerice. Il faut éviter que les jeunes deviennent une sorte de cheap labor pour les entreprises. »

Le NPD « a déjà pris l'engagement de rouvrir le Code du travail sur plusieurs sujets, donc nous sommes en dialogue [pour les clauses de disparité de traitement] », indique le député sortant.

Ce dernier souhaite toutefois avoir un portrait plus précis de la situation et rencontrer les employeurs et les syndicats pour cibler le meilleur moyen d'intervention contre ces clauses.

Le NPD rencontrera Force jeunesse — groupe qui a lancé le débat — dans les prochaines semaines, comme l'a fait le Parti libéral du Canada mercredi et le fera le Bloc québécois.

Le Devoir

Le Bloc a tout ce qu'il faut pour attirer les jeunes, soutient son chef

KARL
RETTINO-PARAZELLI

Le Bloc québécois n'a pas besoin de renouveler son discours pour attirer vers lui les jeunes électeurs, estime son chef, Gilles Duceppe. Les valeurs qu'a défendues et que défend toujours le parti n'ont pas perdu de leur pertinence, insiste-t-il.

« On a un discours qui est moderne, progressiste, réaliste, démocratique et souverainiste. Les autres partis ont un discours fédéraliste », a affirmé le chef bloquiste en marge d'un discours prononcé jeudi soir à Laval devant une centaine de jeunes participants de l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde.

« L'environnement, ça concerne certainement les jeunes. La défense des intérêts du Québec, ça concerne certainement les jeunes. La sécurité et la liberté, ça concerne certainement les jeunes », a-t-il poursuivi en opposant le Bloc au NPD de Thomas Mulcair, comme il l'avait fait plus tôt en journée.



RYAN REMIOWZ LA PRESSE CANADIENNE « On a un discours qui est moderne, progressiste, réaliste, démocratique et souverainiste », a affirmé jeudi Gilles Duceppe.

Prenant place sur une petite estrade installée pour l'occasion, M. Duceppe a fait face jeudi à un auditoire généralement attentif, mais réservé. Devant ces jeunes venus l'entendre, une bière à la main, il a rappelé les deux grands objectifs bien connus de sa formation politique: la défense des intérêts du Québec et la souveraineté.

« Il y a des gains à faire quand on se tient debout et qu'on ose parler des intérêts du Québec », a lancé le politicien après avoir dressé le bilan des réussites passées du Bloc sur les banquettes de l'opposition. Pour ceux qui se demandent ce qu'on fait à Ottawa, moi je pense que la démocratie, c'est de déléguer notre pouvoir de vote et de parole à des hommes et des femmes qui défendent les mêmes valeurs que nous. »

« Le Québec s'est trop longtemps effacé, a-t-il ajouté en évoquant le projet indépendantiste. Mais je pense que les jeunes n'ont pas le goût de s'effacer. »

Son allocution n'a suscité des applaudissements qu'à une seule reprise, lorsqu'il a suggéré de défaire le Canada de ses liens avec la royauté.

Dilemme

Aussitôt le discours terminé, plusieurs jeunes sont demeurés sur place pour échanger avec M. Duceppe ou évaluer la performance du chef. « On a vu l'expérience parler. On a vu quelqu'un de convaincant, qui sait de quoi il parle, qui

Alexandre Gagnon, interpellé parmi un groupe d'amis. Le gros problème, c'est qu'on veut voter pour quelqu'un qui va bien nous représenter, mais on ne sait pas si notre vote va se perdre si on choisit le Bloc. »

Pour le jeune homme, la priorité est de chasser les conservateurs du pouvoir. « La question c'est de savoir comment on fait. Est-ce qu'on vote avec notre cœur ou en fonction du résultat? On est un peu pris entre les deux. »

De l'autre côté de la table, Marianne Drouin était déjà séduite par l'idée de la souveraineté. « Pour moi, le discours souverainiste n'est pas celui d'une autre génération, même si ce n'est pas la majorité de ma génération qui est convaincue », dit-elle.

Elle a voté pour le Bloc québécois par le passé, mais pas en 2011. Comme plusieurs autres Québécois, elle s'est alors tournée vers le NPD. Et cette année, elle hésite toujours. « Je ne sais pas si le fédéral est le bon endroit pour voter pour un parti souverainiste. »

Le Devoir

ACTUALITÉS

ÉNERGIE EST

Des risques et peu de retombées économiques

Même à son plus fort, le projet « ne représenterait que 1,3 % des emplois en construction de la province », selon la Commission de l'énergie de l'Ontario

ALEXANDRE SHIELDS

Le projet Énergie Est devrait générer de faibles retombées économiques, tout en faisant peser des risques bien réels pour la population et l'environnement. C'est ce que conclut la première évaluation publique indépendante portant sur le pipeline de TransCanada, menée à la demande du gouvernement ontarien pour la portion du tuyau qui traversera son territoire.

Même si près de la moitié de l'oléoduc Énergie Est sera en Ontario, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) souligne, dans son rapport publié jeudi, que le transport de pétrole des sables bitumineux « se traduira par des avantages économiques plutôt modestes pour la province ».

« Comme pour tous les oléoducs, les avantages iront principalement à la région produisant les marchandises entrant dans l'oléoduc et la région retirant les marchandises de celui-ci », rappelle la CEO, au terme d'une évaluation lancée en novembre 2013. À titre de comparaison, l'étude du projet au Québec, qui sera confiée au BAPE, n'a pas encore débuté.

Au chapitre de la création d'emplois, le rapport évalue que 200 postes permanents seront maintenus en phase d'exploitation. Même au plus fort de la phase de construction, Énergie Est « ne représenterait que 1,3 % des emplois en construction de la province », indique le rapport « Donner la parole aux Ontariens sur le projet Énergie Est ».

L'organisme public précise aussi que les pipelines « ne génèrent que des retombées économiques minimales au profit des collectivités qu'elles traversent ». La CEO estime donc que la réalisation d'Énergie Est « entraînerait un déséquilibre entre les risques inhérents au projet et les avantages attendus pour les Ontariens ».

Risques multiples

La CEO, qui a mené des consultations publiques et obtenu des expertises externes, conclut en effet que le transport de pétrole brut albertain pose des risques environnementaux.

Comme au Québec, le pipeline doit traverser quelques-uns des cours d'eau les « plus importants » de la province, dont certains servent de source d'eau potable. Dans sa demande, TransCanada a toutefois affirmé qu'« en cas de déversement de pétrole, elle fournirait des sources alternatives d'eau potable ».

Le pétrole qui coulera dans le pipeline doit aussi traverser plusieurs « zones écosensibles », dont huit parcs provinciaux, quatre réserves de conservation et quatre zones de conservation. La CEO constate d'ailleurs l'absence d'information détaillée « sur les incidences et les plans d'at-



Des responsables du projet Énergie Est devant le tracé prévu du pipeline de TransCanada.

ténuation pour les parcs, réserves et zones de conservation, terres humides ou autres zones écosensibles ».

Selon les informations fournies par TransCanada, il lui faudrait un maximum de 10 minutes pour fermer une section du pipeline en cas de « déversement ». Un délai supplémentaire de 12 minutes serait nécessaire pour fermer les clapets de sécurité et les stations de pompage. Puisque le pipeline transportera 1,1 million de barils par jour, plus de 121 000 litres de pétrole couleront dans le tuyau chaque minute.

La CEO juge aussi que le dossier présenté par TransCanada ne permet pas de statuer que « le projet respecte les normes techniques les plus élevées qui soient puisque le promoteur n'a pas encore déposé de demande complète ».

Contrairement au Québec, l'essentiel du tuyau existe déjà sur le territoire ontarien. TransCanada veut en fait convertir un gazoduc de 1900 kilomètres en oléoduc. Un tronçon d'environ 100 kilomètres doit être construit dans l'est de la province, vers le Québec. La pétrolière compte aussi construire un nouveau gazoduc de 245 kilomètres.

Les consultations menées par la CEO ont en outre révélé « une large opposition » au projet de la part des Premières Nations et des Métis de la province. « Plusieurs participants ont exprimé de graves préoccupations au sujet des impacts environnementaux potentiels du projet, en particulier l'effet d'un déverse-

ment de pétrole dans l'eau », note le rapport.

Leçons pour le Québec

Réagissant à la publication du rapport, le député péquiste Sylvain Gaudreault a souligné que le document démontre qu'Énergie Est « ne serait pas rentable » pour le Québec.

M. Gaudreault a aussi critiqué « le retard » pris par le gouvernement Couillard dans l'étude du projet, qui doit être confiée au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. « La CEO a mis 15 mois pour étudier le projet. Le BAPE n'aura pas autant de temps. »

Même si la CEO insiste sur l'importance d'inclure la question climatique dans l'étude du pipeline, M. Gaudreault a rappelé que l'enjeu des émissions de gaz à effet de serre résultant de la production pétrolière qui circulera dans le tuyau ne fera pas partie de l'examen. Cette production dépassera les 400 millions de barils par année.

Le porte-parole de TransCanada, Tim Du-boyce, a indiqué pour sa part que le rapport de la CEO « permettra d'améliorer le projet ». Il a aussi affirmé que l'entreprise se fixe un objectif de « zéro incident ».

La décision finale concernant Énergie Est viendra au gouvernement fédéral. Aucun des trois partis qui peuvent espérer prendre le pouvoir aux prochaines élections ne s'oppose au projet de pipeline.

Le Devoir

ESPIONNAGE D'ÉCOLOGISTES

L'avocat ne peut pas relater son témoignage à ses clients

Vancouver — L'avocat de groupes environnementalistes qui soutiennent avoir été espionnés illégalement par les services secrets canadiens ne peut même pas discuter avec ses clients de son témoignage livré à huis clos, jeudi à Vancouver.

Josh Paterson, directeur général de l'Association des droits civils de Colombie-Britannique, a témoigné jeudi devant le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, qui entend la plainte déposée en février 2014 par son association. Mais le « gendarme » du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) refuse que M. Paterson relate le contenu de son témoignage à ses clients.

Le comité tenait jeudi sa deuxième journée d'audiences préliminaires, à huis clos, pour déterminer si le SCRS est allé trop loin dans sa surveillance de militants environnementalistes et autochtones — notamment des membres et bénévoles des organismes Dogwood Initiative, ForestEthics Advocacy et Leadnow.

« Menace à la sécurité nationale »

Des membres de ces groupes devaient d'ailleurs témoigner devant le Comité de surveillance d'ici la fin de cette première série d'audiences, vendredi, et on devrait aussi leur imposer un semblable bâillon sur leur témoignage.

L'Association des droits civils de Colombie-Britannique avait porté plainte au Comité de surveillance à la suite de reportages qui laissaient croire que le SCRS et d'autres agences gouvernementales considéraient toute opposition à l'industrie pétrolière au Canada comme une « menace à la sécurité nationale ».

L'Association soutient aussi que le SCRS a partagé illégalement des renseignements avec l'Office national de l'énergie, qui tenait des audiences publiques sur des projets d'oléoducs dans l'Ouest.

La Presse canadienne



Jonathan Hayward, l'avocat Josh Paterson en janvier dernier

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9323-1488 Québec Inc. LE GAINZBAR 6289, rue Saint-Hubert (Québec) H2S 2L9 Dossier : 251-777	3 Bars dont 1 avec danse et 1 sur terrasse sur domaine public (suite à une cession)	6289, rue Saint-Hubert (Québec) H2S 2L9	9326-2442 Québec Inc. PIZZERIA ORSINI 7600, boul. Viau, # 2N-F 2N-F (Québec) H1S 2P3 Dossier : 4111-878	Demande de permis d'entrepot (bière) aux fins de l'agent	2350, rue Dickson Local 950 Montréal (Québec) H1N 3T1
Café Les Oubliettes Inc. LES OUBLIETTES 6201, rue Saint-Vallier (Québec) H2S 2P6 Dossier : 339-838	1 Restaurant pour vendre	6201, rue Saint-Vallier (Québec) H2S 2P6	Restaurants Giorgio (Amérique) Ltée JAMES ROOSTER ESQ. 159, Saint-Antoine Ouest, # C-1 & Corridor Montréal (Québec) H2Z 2A7 Dossier : 4113-619	1 Restaurant pour vendre 1 Bar	159, Saint-Antoine Ouest, # C-1 & Corridor Montréal (Québec) H2Z 2A7
9324-4184 Québec Inc. BAR MONSELET 3551, rue Monselet (Québec) H1H 2A5 Dossier : 339-986	1 Bar (suite à une cession)	3551, rue Monselet (Québec) H1H 2A5	La Mlle Bouffe Inc. LA MÛLE BOUFFE 3894, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1W 1S6 Dossier : 4114-492	1 Restaurant pour vendre	3894, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1W 1S6
Le Coq De L'est 2015 Inc. LE COQ DE L'EST 8803, rue Hochelaga Montréal (Québec) H1L 2N1 Dossier : 2988-384	1 Restaurant pour vendre (suite à une cession)	8803, rue Hochelaga (Québec) H1L 2N1	9320-4824 Québec Inc. L'ATUCCA BARBEQUE MVP 1446-A, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B6 Dossier : 4117-016	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse sur domaine public	15, rue de la Commune Ouest Montréal (Québec) H2Y 2C6
9280-4210 Québec Inc. RESTAURANT ICHI GO ICHI 360, rue Rachel Est Montréal (Québec) H2W 1E9 Dossier : 3974-680	2 Restaurants pour vendre	360, rue Rachel Est (Québec) H2W 1E9	9314-8823 Québec Inc. PUB CLUBHOUSE 1446-A, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B6 Dossier : 4117-016	1 Bar Permis additionnel 1 Bar sur terrasse (suite à une cession)	1446-A, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B6
9308-1636 Québec Inc. À VENIR 1301, rue Mazurette Montréal (Québec) H4N 1G8 Dossier : 4078-986	1 Restaurant pour vendre (demande amendée)	1301, rue Mazurette (Québec) H4N 1G8			

Québec

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9278-0469 Québec Inc. (Microbrasserie La Memphis Bière Artisanale) A/S: M. David Plasse 2125, rue Tanguay Magog (Québec) J1X 5Y5 dossier : 55-30-1535	Demande de permis d'entrepot (bière) aux fins de l'agent	2350, rue Dickson Local 950 Montréal (Québec) H1N 3T1

Québec

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 23 février 2015, a adopté le règlement suivant :

15-019 Règlement autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

Le conseil de la Ville, à son assemblée du 15 juin 2015, a adopté le règlement suivant :

15-061 Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (QI)

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 15-019 le 10 août 2015 et approuvé le règlement 15-061 le 11 août 2015. Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 14 août 2015

Le greffier de la Ville, M^e Yves Saindon

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CONSTRUIRE ENSEMBLE un monde différent

Pour nous appuyer : www.alternatives.ca 514.982.6606

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL COUR SUPÉRIEURE No 505-05-010743-158 AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse KARL ST JEAN Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 27/08/2015 à 10:00 AU 1301, SA-BREVOIS CHAMBLAY District de LONGUEUIL seront vendus par autorité de justice les biens et effets de KARL ST JEAN saisis en cette cause soit 1 TABLE DE BILLARD ET ACC, IMPRIMANTE HP OFFICE JET, PLUSIEURS ETAGERES, TELEVISEUR ECRAN PLAT 32 POUCES, ETC. CONDITIONS ARGENT OÙ CHEQUE VISE. ERIC MOREL HUISSIER DE L'ETUDE PHILIPPE ET ASSOCIES HUISSIERS DE JUSTICE 165 DU MOULIN ST JUSTICE QUÉBEC JR 2P5 TEL 450-491-7575

AVIS AUX CREANCIERS AVIS EST PAR LES PRESENTES TENU QUE 9207-3667 QUÉBEC INC. société légalement constituée ayant son siège social au 3521, Mackay, Longueuil, Qc, a fait cession de ses biens le 3 août 2015 entre les mains de PINSKY, BISSON INC., et que la première assemblée des créanciers se tiendra le 21 août 2015 à 10h00, au bureau du Syndic, 96 rue Turgeon, suite 300, Sainte-Thérèse, Qc, J7E 3H9.

FAIT À SAINTE-THÉRÈSE, ce 10 août 2015. Eric Bisson, CPA, CA, CIRP, Syndic Elaine Cloutier-Neveu, Greffier adjoint

Signature de l'actif Responsable de l'actif

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO : 500-22-223328-157 COUR DU QUÉBEC (Chambre civile) BANQUE DE MONTREAL Partie demanderesse SUCCESSION DE / LES HERITIERS DE FEU ROGER ZNACK Partie défenderesse

AVIS (article 139 C.p.c.) Avis est donné à SUCCESSION DE / LES HERITIERS DE FEU ROGER ZNACK que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour de Montréal, du district de Montréal une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis à la partie défenderesse ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, en la ville de Montréal (Québec) H2Y 1B6, salle 1.140. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 16 septembre 2015 à 9h00 heures, en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal. Montréal, le 11 août 2015. ELAINE CLOUTIER-NEVEU GREFFIERE ADJOINTE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC COUR SUPÉRIEURE No 505-05-010743-158 AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse KARL ST JEAN Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 27/08/2015 à 10:00 AU 1301, SA-BREVOIS CHAMBLAY District de LONGUEUIL seront vendus par autorité de justice les biens et effets de KARL ST JEAN saisis en cette cause soit 1 TABLE DE BILLARD ET ACC, IMPRIMANTE HP OFFICE JET, PLUSIEURS ETAGERES, TELEVISEUR ECRAN PLAT 32 POUCES, ETC. CONDITIONS ARGENT OÙ CHEQUE VISE. ERIC MOREL HUISSIER DE L'ETUDE PHILIPPE ET ASSOCIES HUISSIERS DE JUSTICE 165 DU MOULIN ST JUSTICE QUÉBEC JR 2P5 TEL 450-491-7575

AVIS AUX CREANCIERS AVIS EST PAR LES PRESENTES TENU QUE 9207-3667 QUÉBEC INC. société légalement constituée ayant son siège social au 3521, Mackay, Longueuil, Qc, a fait cession de ses biens le 3 août 2015 entre les mains de PINSKY, BISSON INC., et que la première assemblée des créanciers se tiendra le 21 août 2015 à 10h00, au bureau du Syndic, 96 rue Turgeon, suite 300, Sainte-Thérèse, Qc, J7E 3H9.

FAIT À SAINTE-THÉRÈSE, ce 10 août 2015. Eric Bisson, CPA, CA, CIRP, Syndic Elaine Cloutier-Neveu, Greffier adjoint

Signature de l'actif Responsable de l'actif

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC COUR SUPÉRIEURE No 505-05-010743-158 AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse KARL ST JEAN Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 27/08/2015 à 10:00 AU 1301, SA-BREVOIS CHAMBLAY District de LONGUEUIL seront vendus par autorité de justice les biens et effets de KARL ST JEAN saisis en cette cause soit 1 TABLE DE BILLARD ET ACC, IMPRIMANTE HP OFFICE JET, PLUSIEURS ETAGERES, TELEVISEUR ECRAN PLAT 32 POUCES, ETC. CONDITIONS ARGENT OÙ CHEQUE VISE. ERIC MOREL HUISSIER DE L'ETUDE PHILIPPE ET ASSOCIES HUISSIERS DE JUSTICE 165 DU MOULIN ST JUSTICE QUÉBEC JR 2P5 TEL 450-491-7575

AVIS AUX CREANCIERS AVIS EST PAR LES PRESENTES TENU QUE 9207-3667 QUÉBEC INC. société légalement constituée ayant son siège social au 3521, Mackay, Longueuil, Qc, a fait cession de ses biens le 3 août 2015 entre les mains de PINSKY, BISSON INC., et que la première assemblée des créanciers se tiendra le 21 août 2015 à 10h00, au bureau du Syndic, 96 rue Turgeon, suite 300, Sainte-Thérèse, Qc, J7E 3H9.

FAIT À SAINTE-THÉRÈSE, ce 10 août 2015. Eric Bisson, CPA, CA, CIRP, Syndic Elaine Cloutier-Neveu, Greffier adjoint

Signature de l'actif Responsable de l'actif

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC COUR SUPÉRIEURE No 505-05-010743-158 AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse KARL ST JEAN Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 27/08/2015 à 10:00 AU 1301, SA-BREVOIS CHAMBLAY District de LONGUEUIL seront vendus par autorité de justice les biens et effets de KARL ST JEAN saisis en cette cause soit 1 TABLE DE BILLARD ET ACC, IMPRIMANTE HP OFFICE JET, PLUSIEURS ETAGERES, TELEVISEUR ECRAN PLAT 32 POUCES, ETC. CONDITIONS ARGENT OÙ CHEQUE VISE. ERIC MOREL HUISSIER DE L'ETUDE PHILIPPE ET ASSOCIES HUISSIERS DE JUSTICE 165 DU MOULIN ST JUSTICE QUÉBEC JR 2P5 TEL 450-491-7575

AVIS AUX CREANCIERS AVIS EST PAR LES PRESENTES TENU QUE 9207-3667 QUÉBEC INC. société légalement constituée ayant son siège social au 3521, Mackay, Longueuil, Qc, a fait cession de ses biens le 3 août 2015 entre les mains de PINSKY, BISSON INC., et que la première assemblée des créanciers se tiendra le 21 août 2015 à 10h00, au bureau du Syndic, 96 rue Turgeon, suite 300, Sainte-Thérèse, Qc, J7E 3H9.

FAIT À SAINTE-THÉRÈSE, ce 10 août 2015. Eric Bisson, CPA, CA, CIRP, Syndic Elaine Cloutier-Neveu, Greffier adjoint

Signature de l'actif Responsable de l'actif

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC COUR SUPÉRIEURE No 505-05-010743-158 AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse KARL ST JEAN Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 27/08/2015 à 10:00 AU 1301, SA-BREVOIS CHAMBLAY District de LONGUEUIL seront vendus par autorité de justice les biens et effets de KARL ST JEAN saisis en cette cause soit 1 TABLE DE BILLARD ET ACC, IMPRIMANTE HP OFFICE JET, PLUSIEURS ETAGERES, TELEVISEUR ECRAN PLAT 32 POUCES, ETC. CONDITIONS ARGENT OÙ CHEQUE VISE. ERIC MOREL HUISSIER DE L'ETUDE PHILIPPE ET ASSOCIES HUISSIERS DE JUSTICE 165 DU MOULIN ST JUSTICE QUÉBEC JR 2P5 TEL 450-491-7575

AVIS AUX CREANCIERS AVIS EST PAR LES PRESENTES TENU QUE 9207-3667 QUÉBEC INC. société légalement constituée ayant son siège social au 3521, Mackay, Longueuil, Qc, a fait cession de ses biens le 3 août 2015 entre les mains de PINSKY, BISSON INC., et que la première assemblée des créanciers se tiendra le 21 août 2015 à 10h00, au bureau du Syndic, 96 rue Turgeon, suite 300, Sainte-Thérèse, Qc, J7E 3H9.

FAIT À SAINTE-THÉRÈSE, ce 10 août 2015. Eric Bisson, CPA, CA, CIRP, Syndic Elaine Cloutier-Neveu, Greffier adjoint

Signature de l'actif Responsable de l'actif

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Pour nous appuyer : www.alternatives.ca 514.982.6606

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard. Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340 Courriel : avisdev@ledevoir.com Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

ACTUALITÉS

D'amour et de base électorale

Le mariage Péladeau-Snyder revêt un « intérêt politique certain », selon le professeur à l'ENAP Robert Bernier

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire
à Québec

Le chef du Parti québécois, Pierre Karl Péladeau, ne s'en cache pas : le mariage qui l'unira à Julie Snyder samedi à Québec est « the talk of the town ». « Je ne suis pas complètement naïf, Julie et moi sommes des personnalités », lance-t-il, sourire en coin. Et toute cette attention médiatique, « je n'en suis pas responsable », insiste-t-il.

« Doit-on voir votre mariage comme un événement politique ? » lui lance un journaliste lors d'un impromptu de presse jeudi en marge de l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde (INM). « Certains veulent en faire un événement politique... peut-être "oui", peut-être "non", répond PKP du tac au tac.

Le chef péquiste profitera à tout le moins de la présence de cameramans et de photographes agglutinés devant l'entrée du Musée de l'Amérique francophone samedi après-midi pour « passer des messages ». Par exemple, il gagnera le Vieux-Québec monté sur un tandem — « un beau vélo Louis-Garneau » — en compagnie de son fils Thomas pour témoigner, dit-il, de son soutien à l'achat local, à l'activité physique et à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Après 15 ans de vie amoureuse, M. Péladeau épousera l'animatrice et productrice Julie Snyder samedi en fin d'après-midi, devant un parterre de quelque 400 personnes triées sur le volet. « On essaie de garder ça simple », a fait valoir M^{me} Snyder sur les

ondes de Radio-Canada plus tôt cette semaine.

Pourtant, tous les membres du caucus du Parti québécois sauf deux assisteront aux festivités. Les anciens premiers ministres péquistes Pauline Marois et Bernard Landry seront également présents, de même que le chef bloquiste, Gilles Ducesse, le maire de Montréal, Denis Coderre, et le grand chef de Wendake, Konrad Sioui.

Les journalistes seront quant à eux tenus à l'écart de la chapelle du Musée de l'Amérique francophone. Il n'y aura pas de couverture de la cérémonie présidée par le maire de Québec, Régis LaBeaume, en direct sur les réseaux d'information continue. Il n'y aura pas non plus de photographes du magazine 7 Jours, La Semaine, ou autre admis à l'intérieur du bâtiment historique. À peine quelques clichés seront distribués aux médias après la célébration.

« Polir son image »

Le mariage Péladeau-Snyder revêt un « intérêt politique certain », selon le professeur à l'ENAP Robert Bernier. Cette brève incursion dans la vie privée de la famille Péladeau-Snyder contribuera à coup sûr à « polir son image d'homme politique ». Celle-ci permettra de voir PKP comme « un bon père de famille » et non comme un « homme d'affaires intraitable, dur », indique le spécialiste en marketing politique.

S'il « peut contribuer à renforcer sa base électorale », son union conjugale avec l'animatrice aux 270 000 amis Facebook ne se traduira toutefois pas par un bond dans les intentions de vote du PQ, est persuadé M. Bernier.



Deux jours avant son mariage avec Julie Snyder, samedi, Pierre Karl Péladeau était de passage à l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde. Le chef péquiste a admis qu'à Québec, son union est « the talk of the town ».

Le politologue Christian Dufour est du même avis. La publication d'images du mariage risque de gonfler le capital de « sympathie », mais également le capital d'« aversion » à l'égard du célèbre couple, estime-t-il.

Le dévoilement de moments de la vie privée est « une arme à double tranchant » pour un homme ou une femme politique, avertit M. Dufour. « La politique, ce n'est pas juste des débats d'idées. » Selon lui, la présidence française « a perdu beaucoup de lustre » à la suite de la publication de nouvelles sur la vie sentimentale du locataire de l'Élysée, François Hollande, et de son prédécesseur Nicolas Sarkozy — celui-là même qui a officié le mariage

de Pierre Karl Péladeau et Isabelle Hervet.

Les sondeurs pourraient assister à une « remontée » d'un ou deux points de M. Péladeau dans les intentions de vote, estime le professeur au Département de philosophie de l'Université de Montréal Michel Seymour. Cet événement « cosmétique de la politique » où le « caractère » et le « look » d'une personnalité politique sont mis à l'avant-scène, « ça a toujours joué, ça va toujours jouer », indique-t-il.

Cela dit, des « enjeux tellement plus grands » risquent d'« accaparer » l'attention de l'électorat québécois, comme celui du projet de pipeline Énergie Est de TransCanada.

Par ailleurs, « on peut s'attendre à ce que dans trois ans, la question de la souveraineté soit un peu au centre des débats », souligne M. Seymour.

Snyder en avant-plan

Aux yeux de MM. Bernier, Dufour et Seymour, la « démons » Julie Snyder rompt avec le rôle traditionnellement dévolu aux conjoints de chef de parti politique au Québec. « Traditionnellement, les conjoints étaient à l'arrière-plan », relégués à des rôles de « potiche » ou de « tapisserie », note M. Dufour. Cela dit, les prises de position de M^{me} Snyder risquent désormais de « brouiller le message » du PQ, dirigé par son mari, voire de le plonger dans

l'« embarras », poursuit l'observateur politique.

Julie Snyder ne se cantonne pas à un « rôle de femme effacée derrière l'homme », se réjouit le prof Seymour. « Elle est militante. Elle a du bagou. Elle a de l'audace. Elle a du chien. » Cette « figure ultramédiatique » constitue une force pour le PQ et plus largement le mouvement indépendantiste québécois, est-il convaincu. Elle peut mettre à profit sa popularité pour « convaincre bien des gens » de se joindre par exemple au mouvement indépendantiste.

« Bon, ce mariage-là m'indiffère royalement », conclut M. Seymour.

Le Devoir

Patients orphelins: le laisser-aller du système dénoncé

« Un médecin qui largue sa clientèle pourrait faire l'objet d'un recours [collectif] », dit M^e Jean-Pierre Ménard

JESSICA NADEAU

L'avocat spécialisé en droit des patients, M^e Jean-Pierre Ménard, dénonce le laisser-aller du système de santé qui permet à des médecins d'abandonner leurs patients pour aller pratiquer dans le privé dans l'indifférence la plus complète.

« Il faut que les médecins soient davantage imputables envers leurs patients »

« Actuellement, il y a comme une tolérance dans le milieu: on se dit que ce n'est pas grave, n'importe qui peut faire ça n'importe quand, alors qu'il faut que les médecins soient davantage imputables envers leurs patients. Quant à moi, avant de faire ce choix-là, le médecin devrait y penser à deux fois. »

M^e Ménard réagissait à l'article du Devoir qui présentait jeudi la série d'embûches administratives auxquelles un nouveau patient orphelin s'est buté pour se réinscrire sur la liste

d'attente lorsque son médecin de famille l'a abandonné pour aller pratiquer au privé. Celui-ci se questionnait sur les obligations du médecin et de la clinique à l'aider à se trouver un nouveau médecin. Le Collège des médecins confirmait par ailleurs que les médecins ont une obligation déontologique de s'assurer que leurs patients sont replacés dans le public avant de partir pour le privé.

Pour l'avocat, c'est une question sur laquelle il faudra nécessairement se pencher dans un avenir très proche. « L'accès [aux soins de santé] ne s'améliore pas, alors ce sont des problèmes qui vont se poser, surtout s'il y a un certain mouvement vers le privé [...] Si on parle d'une cinquantaine de médecins qui sont déjà partis pour le privé cette année, avec une moyenne de patients qui est généralement de 1000 patients par médecin, ça fait déjà 50 000 patients de plus qui se retrouvent orphelins. »

Outre la possibilité de porter plainte au Collège des médecins, M^e Ménard estime que

les patients d'un médecin qui passe au privé auraient la possibilité de se regrouper dans une action collective. « Sur le plan du droit, c'est assez clair: un médecin qui largue sa clientèle pourrait faire l'objet d'un recours [collectif] pour les dommages moraux que ça peut causer à ses patients en matière de stress, d'anxiété et de délais d'accès à son médecin [...] Les patients pourraient collectivement recourir à des procédures judiciaires pour se plaindre d'être abandonnés. »

Il demande au Collège des médecins d'être plus « proactif » en la matière. En effet, en ce moment, le Collège n'a d'autres choix que d'attendre des plaintes pour agir contre un médecin. Mais ce n'est pas assez, selon Jean-Pierre Ménard, qui craint un effet d'entraînement. « Si on n'applique pas très rigoureusement les normes déontologiques, on risque tout simplement d'augmenter la surcharge des autres médecins et de les inciter à peut-être lâcher encore davantage le [régime] public. »

Le Devoir

Santé
et Services sociaux
QuébecAVIS DE DÉSIGNATION
au conseil d'administration du

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	Centre universitaire de santé McGill (CUSM)
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal	Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Nord-de-l'Île-de-Montréal	Institut de cardiologie de Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	Institut Philippe-Pinel de Montréal

Collège : Département régional de
médecine générale (DRMG) de Montréal

Conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), avis est donné pour la désignation d'un (1) médecin omnipraticien au conseil d'administration de chacun des établissements mentionnés ci-dessus.

Date de la désignation : 24 septembre 2015

Conditions d'éligibilité

Tout médecin omnipraticien membre du DRMG et inscrit sur la liste peut être candidat s'il remplit les conditions d'éligibilité suivantes :

- Le médecin omnipraticien doit exercer sa profession, selon le cas, dans la région où est situé l'établissement non fusionné ou sur le territoire du CIUSSS;
- Résider au Québec;
- Être majeur (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement pour lequel la candidature est soumise.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat que l'on obtient auprès du président du processus de désignation ou auprès de la direction générale de l'établissement choisi; ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat. Ce dernier doit également compléter la fiche d'information et la transmettre en même temps que son bulletin de présentation.

Les originaux du bulletin de présentation et de la fiche d'information doivent être reçus par le président du processus de désignation au plus tard 30 jours avant la date des désignations, soit le 25 août 2015. Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électroniques ne sont pas considérés comme des originaux.

Date limite de mise en candidature : 25 août 2015

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, le président du processus de désignation dressera la liste des candidats et déterminera si le scrutin se fera par voie postale ou en personne.

Pour plus d'informations ou pour poser votre candidature, visitez le site

<http://pro.santemontreal.qc.ca/drmg/>

Visites libres

CE DIMANCHE DE 14 H À 16 H • 514 985-3322 • PETITESANNONCES@LEDEVOIR.COM

RIMOUSKI

173, DES MERISES
Attrayante propriété avec grand terrain paysagé vous serez charmé!
272 500 \$ - MLS # 25299727

MICHELINE SIMPSON
418 724-9500
Courtier Immobilier, Royal LePage
Inter-Québec de Rimouski

MONT ST-LOUIS - IMMEUBLE HISTORIQUE

260 SHERBROOKE EST
#123 - +/- 700 p.c. - 1 chambre, près des universités McGill & UQAM. Vue sur le magnifique jardin, garage. 325 000 \$
#325 - Spacieux, +/- 1225 p.c., 2 chambres. Mezzanine, 1+1 s/bains, garage. 499 000 \$

DANIELLE MARCOTTE
514-271-2131
Remax du Cartier D.M.

PLATEAU

4477 ESPLANADE #2
Bel immeuble face parc Jeanne-Mance, Mont-Royal et tennis. À 2 pas av. Mont-Royal et av. du Parc. Près tous les services. Sur 2 étages. 3 ch., s/bains au RDC + s/eau au s-sol. 1 185 p.c. + rangement.
347 000 \$ - MLS 20336546

ESTHER LEBLANC
514-220-2454
Courtier immobilier agréé

ÉCONOMIE

Une autre agence abaisse la note de Bombardier

Fitch s'inquiète des importantes dépenses et de la baisse de production de ses avions Global

JULIEN ARSENAULT

Les mauvaises nouvelles s'accumulent pour Bombardier. Après Moody's la semaine dernière et Standard and Poor's mercredi, c'est au tour de l'agence de notation internationale Fitch d'abaisser, pour la deuxième fois en six mois, la cote de crédit de l'avionneur québécois.

La cote de la société établie à Montréal passe ainsi de B+ à B, alors que ses perspectives à long terme demeurent « négatives », peut-on lire dans le rapport d'analyse publié jeudi. En février dernier l'agence avait fait passer la cote de crédit de Bombardier de BB- à B+.

À la Bourse de Toronto, le titre de l'avionneur a touché un

nouveau creux de 22 ans en cours de séance, à 1,41\$, pour finalement clôturer à 1,46\$, en baisse de 2,7%, ou 4¢.

Fitch a justifié sa décision en soulignant que Bombardier a consommé près de 1,5 milliard \$US en liquidités depuis le début de son exercice, ajoutant que cette tendance ne devrait guère s'améliorer au cours des troisième et quatrième trimestres et s'étirer jusqu'en 2017. « Bombardier a également réduit la cadence de production pour ses avions d'affaires Global 5000/6000 qui génèrent une importante partie des profits de l'entreprise ainsi que des flux de trésorerie », écrit l'analyste Eric Aulse.

La semaine dernière,

Moody's avait fait passer la cote de crédit de Bombardier de B1 à B2. C'était la deuxième fois en moins de six mois que l'agence new-yorkaise prenait une décision de la sorte. De son côté, Standard and Poor's a pour sa part abaissé sa cote de B+ à B.

Dans son rapport, Fitch estime que le manque de nouvelles commandes ainsi que la production des avions commerciaux CSeries, dont les premières livraisons sont prévues pour la première moitié de 2016, vont continuer à mettre de la pression sur Bombardier. « Il y a aussi le risque de voir certaines commandes de la CSeries être annulées par des clients comme Republic Airways, qui songe à réduire sa

flotte en raison d'une dispute avec ses pilotes et d'autres défis », observe M. Aulse.

Selon Fitch, l'entreprise pourrait utiliser jusqu'à 800 millions de flux de trésorerie l'an prochain, puisque les dépenses entourant son nouvel avion commercial CSeries devraient diminuer.

L'agence de notation s'inquiète toutefois de voir les premières livraisons de l'avion d'affaires Global 7000 être repoussées de deux ans, en 2018, ce qui accentuera la pression sur les liquidités de Bombardier. « Toutefois, les dépenses liées au développement des nouveaux Global 7000/8000 vont continuer et la CSeries va continuer à peser sur les marges », fait valoir M. Aulse.

Bien que l'entrée en Bourse d'une partie de la division ferroviaire de la société puisse générer jusqu'à 1 milliard, selon Fitch, cela ne sera pas suffisant pour apaiser les craintes entourant les flux de trésorerie, souligne le rapport. D'après les estimations de l'agence, les flux de trésorerie de Bombardier pourraient se retrouver sous la barre des 2 milliards en 2017, par rapport à 3,1 milliards en date du 30 juin dernier.

Si le secteur des avions d'affaires de l'avionneur demeure « fort », ses marges sont plus faibles par rapport à certains concurrents, comme Gulfstream.

La Presse canadienne

« Il y a aussi le risque de voir certaines commandes de la CSeries être annulées par des clients comme Republic Airways [...] »

Eric Aulse, analyste chez Fitch

MARCHÉS BOURSISERS

TORONTO				New York				PÉTROLE			
S&P TSX				S&P 500				42,23			
14 238,40 ▼ -101,13 -0,7%				2083,39 ▼ -2,66 -0,1%				-1,07 \$US -2,5%			
NASDAQ				DOLLAR CANADIEN				OR			
5033,56 ▼ -10,83 -0,2%				76,55				1115,60			
DOW JONES				1\$US = 1,3064				8,00 \$US			
17 408,25 ▲ +5,74 +0,0%				-0,33 EURO				-0,7%			
1 EURO = 1,4570											

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------	-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

S&P TSX	SPTT14238,40	-101,13	-0,71	169967
S&P TX20	TX20	531,02	-7,82	1,45
S&P TX60	TX60	839,42	-5,01	-0,59
S&P TX60 Cap.	TX6C	928,23	-5,54	-0,59
Cons. de base	TTCS	493,02	6,68	1,37
Cons. discrét.	TTCD	183,02	0,12	0,07
Énergie	TTEN	181,33	-5,68	-3,04
Finance	TTFS	239,39	-1,89	-0,78
Aurifère	TTGD	131,55	-6,42	-4,65
Santé	THC	146,44	0,46	0,32
Tech. de l'info	TTTK	51,01	0,23	0,45
Industrie	TTIN	180,48	-0,32	-0,18
Matériaux	TTMT	186,47	-4,56	-2,39
Immobilier	TTRE	284,43	-0,29	-0,10
Télécoms	TTTS	133,37	1,11	0,84
Sev. collect.	TTUT	216,96	-1,27	-0,58
Métaux/minerais	TTMN	496,25	-17,13	-3,34

TSX CROISSANCE

TSX Venture	JX	576,01	-2,57	-0,44	26703
-------------	----	--------	-------	-------	-------

ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE

Alim. Couche-Tard	ATD.B	58,53	0,17	0,29	490
Canadian-Tire	CTC.A	126,31	-4,16	-3,19	436
Cogeco	CCA	67,92	0,21	0,31	43
Corus	CJR.B	12,97	-0,30	-2,26	111
Groupe TVA	TVA.B	5,25	0,00	0,00	0
Jean Coutu	PJC.A	20,97	0,14	0,67	164
Loblaws	L	73,40	1,80	2,51	965
Magna	MG	68,25	0,24	0,35	1073
Metro	MRU	37,60	1,03	2,82	1226
Quebecor	QBR.B	29,50	0,00	0,00	162
Rona	RON	15,18	-0,14	-0,91	188
Saputo	SAP	30,80	0,03	0,10	207
Shaw	SJR.B	26,71	0,08	0,30	429
Shoppers Drug Mart	SC	60,83	0,00	0,00	0
Tim Hortons	THI	99,00	0,00	0,00	0
Transat A.T.	TRZ.B	6,75	0,06	0,90	30
Yellow Media	Y	17,70	-0,03	-0,17	15

ÉNERGIE

Cameco	CCO	18,78	-0,23	-1,21	601
Canadian Natural	CNQ	30,96	-0,98	-3,07	2729
Canadian Oil Sands	COS	6,60	-0,51	-7,17	2682
Enbridge	ENB	54,98	-0,35	-0,63	651
EnCana	ECA	8,86	-0,59	-6,24	3138
Enersip	ERF	8,36	-0,59	-6,59	1423
Pengrowth Energy	PGF	1,70	-0,01	-0,58	1580
Pétrolière Impériale	IMO	47,77	-1,00	-2,05	511
Suncor Energy	SU	36,85	-0,64	-1,71	1971
Talisman Energy	TLM	9,67	0,00	0,00	0
TransCanada	TRP	47,12	-0,92	-1,92	1064
Valence	VNR	16,73	-0,12	-0,71	25

FINANCIÈRES

i. CIBC	CM	91,87	-0,72	-0,78	528
B. de Montréal	BMO	72,17	-0,80	-1,10	974
B. Laurentienne	LB	47,73	-0,62	-1,28	29
B. Nationale	NA	44,99	-0,30	-0,66	650
B. Royale	RY	75,39	-0,45	-0,59	1458
B. Scotia	BNS	61,10	-0,72	-1,16	1459
B. TD	TD	52,05	-0,54	-1,03	1841
Brookfield Asset	BAM.A	45,15	0,49	1,10	555
Cominar Real	CUF.UN	16,94	-0,07	-0,41	224
Corp. Fin. Power	PWF	33,02	-0,21	-0,63	292
Fin. Manuvie	MFC	22,46	-0,22	-0,97	2385
Fin. Sun Life	SLF	44,08	-0,15	-0,34	862
Great-West Lifeco	GWG	34,55	0,00	0,00	390
Industrielle All.	IAG	43,07	-0,04	-0,09	153
Power Corporation	POW	29,50	-0,37	-1,24	404
TMX	X	47,11	-0,22	-0,46	45

INDUSTRIELLES

Air Canada	AC	12,00	-0,08	-0,66	1454
Bombardier	BBD.B	1,46	-0,04	-2,67	9388
CAE	CAE	14,82	0,09	0,61	453
Canadien Pacifique	CP	206,53	-0,05	-0,02	402
Chemin de fer CN	CNR	80,83	0,66	0,82	820
SNC-Lavalin	SNC	39,82	-0,43	-1,07	279
Transcontinental	TCLA	15,01	-0,08	-0,53	73
TransForce	TFI	24,34	-0,16	-0,65	128

ENTREPRISES DE MATÉRIAUX

Agrium	AGU	134,26	2,35	1,78	503
Barrick Gold	ABX	10,13	-0,42	-3,98	3456
Goldcorp	G	18,89	-0,89	-4,50	2488
Kinross Gold	K	2,61	-0,17	-6,12	1919
Mines Agnico-Eagle	AEM	31,65	-1,86	-5,55	1055
Potash	POT	34,01	0,11	0,32	1247
Teck Resources	TCK.B	9,21	-0,29	-3,05	1709

SERVICES PUBLICS

Fortis	FTS	38,18	-0,37	-0,96	477
TransAlta	TA	7,12	-0,21	-2,86	744

TECHNOLOGIE

BlackBerry	BB	9,94	-0,10	-1,00	895
CGI	GIB.A	49,19	0,36	0,74	246

TÉLÉCOMMUNICATIONS

BCE	BCE	53,50	0,10	0,19	809
Bell Aliant	BA	31,66 <td>0,00 <td>0,00 <td>0</td> </td></td>	0,00 <td>0,00 <td>0</td> </td>	0,00 <td>0</td>	0
Rogers	RCL.B	45,05	0,07	0,16	541
Telus	T	44,49	0,39	0,88	1319

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

iShares DEX	XBB	32,10	0,00	0,00	143
iShares MSCI	XEM	26,22	0,19 <td>0,73</td> <td>4</td>	0,73	4
iShares MSCI EMU	EZU	38,32	-0,22	-0,57	3486
iShares S&P 500	XSP	24,11	-0,02	-0,08	90
iShares S&P/TSX	XIC	22,59	-0,18	-0,79	61

LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO

CRESCENT POINT	CPG	17,58	-0,29	-1,62	6434
iShares S&P TSX 60 <td>XIU</td> <td>21,17</td> <td>-0,13</td> <td>-0,61</td> <td>3548</td>	XIU	21,17	-0,13	-0,61	3548
BARRICK GOLD CORP	ABX	10,13	-0,42	-3,98	3456
ENCANA CORP	ECA	8,86	-0,59	-6,24	3138
FIRST QUANTUM	FM	9,31	-0,40	-4,12	3079
CANADIAN NATURAL	CNQ	30,96	-0,98	-3,07	2729
CANADIAN OIL SANDS	COS	6,60	-0,51	-7,17	2682
GOLDCORP INC	G	18,89	-0,89	-4,50	2488
MANULIFE FINANCIAL	MFC	22,46	-0,22	-0,97	2385
HB NYMEX NG BEAR	HND	9,69	0,64	7,07	2319

LES GAGNANTS EN %

EXCHANGE	EIF	24,62	2,68	12,22	315
HORIZONS BETA	HGD	14,97	1,22	8,87	1127
HB NYMEX NG BEAR	HND	9,69	0,64	7,07	2319
HB S&P TSX BEAR	HED	19,88	1,13	6,03	149
HB NYMEX CL BEAR	HOD	15,84	0,77	5,11	1590
MANAC INC	MA	10,11	0,47	4,88	212
AIRBOSS of AMERICA	BOS	22,63	1,03	4,77	142
BIRD CONSTRUCTION	BDT	10,96	0,47	4,48	128
BIRCHCLIFF ENERGY	BIR	6,16	0,25	4,23	750
COTT CORP	BCB	15,02	0,54	3,73	110

LES PERDANTS EN %

INTERTAPE POLYMER	ITP	15,13	-2,33	-13,34	984
BLACK DIAMOND	BDI	11,33	-1,40	-11,00	383
BAYTEX ENERGY CORP	BTE	9,42	-1,08	-10,29	2081
BONTERRA ENERGY	BNE	21,86	-2,11	-8,80	280
PARAMOUNT RES LTD	POU	14,43	-1,37	-8,67	490
TORC OIL & GAS LTD	TOG	6,58	-0,62	-8,61	933
PRECISION DRILLING	PD	6,37	-0,57	-8,21	1681
MEG ENERGY CORP	MEG	13,01	-1,09	-7,73	1372
GREAT CANADIAN	GC	19,08	-1,55	-7,51	388
CALFRAC WELL	CFW	5,03	-0,40	-7,37	709

LES GAGNANTS EN \$

VALEANT	VRX	321,60	5,16	1,63	273
EXCHANGE	EIF	24,62	2,68	12,22	315
AGRIUM INC	AGU	134,26	2,35	1,78	503
WESTON GEORGE LTD	WN	113,26	2,34	2,11	271
LOBLAW COMPANIES	L	73,40	1,80	2,51	965
CCL INDUSTRIES INC	CCL.B	185,25	1,69	0,92	111
LINAMAR CORP	LNR	71,97	1,41	2,00	204
HORIZONS BETA	HGD	14,97	1,22	8,87	1127
HB S&P TSX BEAR	HED	19,88	1,13	6,03	149
AIRBOSS of AMERICA	BOS	22,63	1,03	4,77	142

LES PERDANTS EN \$

CANADIAN TIRE CORP	CTC.A	126,31	-4,16	-3,19	436
FRACO-NEVADA CORP	FNV	58,23	-2,71	-4,45	650
INTERTAPE POLYMER	ITP	15,13	-2,33	-13,34	984
BONTERRA ENERGY	BNE	21,86	-2,11	-8,	

ÉCONOMIE

Manac racheté par un consortium

Le constructeur québécois de semi-remorques se retirera de la Bourse deux ans après son entrée

JULIEN ARSENAULT

À l'aube de son 50^e anniversaire, et cinq mois après avoir lancé son processus d'examen stratégique, Manac se retirera de la Bourse puisque le constructeur de semi-remorques sera acheté par un consortium formé de quatre investisseurs ainsi que le fondateur de la société beauceronne, Marcel Dutil.

La famille Dutil allongera 36 millions dans le cadre de la transaction, annoncée jeudi. La Caisse de dépôt et placement du Québec, le Fonds de solidarité FTQ et Investissement Québec injectent chacun 17 millions en capital et 15 millions sous forme de prêt, alors que le Fonds Manufacturier Québécois (commandité par la Caisse) investit 8 millions. Cette transaction valorise l'entreprise — qui fêtera ses 50 ans l'an prochain — à environ 186 millions, ce qui comprend la prise en charge de sa dette.

« Elle replace Manac sous contrôle entièrement québécois et donnera une bonne stabilité au niveau de l'actionariat », a expliqué la famille Dutil, ajoutant que le siège social de l'entreprise demeurera au Québec. La famille Dutil détiendra 38% de la nouvelle entité. La Caisse, le Fonds de solidarité FTQ et Investissement Québec auront une participation égale de 18%. Celle du Fonds Manufacturier Québécois sera de 8%.

Le constructeur de semi-remorques avait fait son entrée en Bourse il y a deux ans dans le cadre d'une émission d'actions de 60 millions. « Depuis la création de Manac en Beauce, la famille Dutil a bâti un solide historique de rentabilité et fait de l'entreprise un modèle d'entrepreneuriat et d'innovation grâce aux nombreux nouveaux produits lancés par Manac au fil des ans », a souligné le premier vice-président, Québec, de la Caisse, Christian Dubé. M. Dutil demeurera président



La famille Dutil, qui a créé l'entreprise il y aura bientôt 50 ans, détiendra 38 % de la nouvelle entité.

« La famille Dutil a bâti un solide historique de rentabilité et fait de l'entreprise un modèle d'entrepreneuriat et d'innovation »

Christian Dubé, Caisse de dépôt et placement du Québec

et chef de la direction de la nouvelle entité.

Le consortium offre 10,20\$ par action de Manac, ce qui constitue, pour les investisseurs, une prime de 18,4% par rapport au cours moyen du titre durant les 20 journées précédant le déclenchement du processus d'examen stratégique annoncé le 30 mars dernier.

En annonçant son processus

d'examen le 30 mars, Manac avait prévu que la vente de la société figurait parmi les options, ce qui avait notamment suscité l'inquiétude du ministre de l'Économie, Jacques Daoust. Dès le lendemain, il avait demandé à Investissement Québec d'aider un éventuel partenaire ou acheteur intéressé à Manac afin que l'entreprise demeure sous contrôle québécois.

Par voie de communiqué, M. Daoust s'est réjoui de constater la consolidation de plus de 760 emplois au Québec et « l'essor d'une expertise québécoise dans la fabrication de remorques ».

Depuis son entrée en Bourse, la Caisse de dépôt et Fiera Capital étaient les deux plus importants propriétaires de Manac, avec plus de 23% de ses actions, d'après les données compilées par Thomson Reuters.

En plus de son usine de Saint-Georges, le constructeur de semi-remorques exploite des installations à Penticton, en Colombie-Britannique, de même qu'à Oran et à Kennett, dans l'État du Missouri, aux États-Unis. L'entreprise emploie plus de 1270 travailleurs.

La Presse canadienne

Le risque de surévaluation immobilière demeure modéré au Québec

GÉRARD BÉRUBÉ

Le risque de surévaluation immobilière se veut modéré au Québec en raison de la faiblesse de l'activité économique. La construction excessive de copropriétés demeure toutefois problématique à Montréal, un peu moins à Québec.

Les dernières indications font ressortir une modeste surévaluation sur le marché de l'habitation à l'échelle canadienne. Le paysage se veut cependant contrasté parmi les 15 régions métropolitaines de recensement (RMR) retenues par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Ainsi, le risque de surévaluation est demeuré élevé pour les régions de Regina et de Winnipeg, et est passé de modéré à élevé pour le marché de Toronto. Sur ce dernier, « la forte accélération des prix observée en 2015 s'explique par la hausse de la part des ventes à prix élevé », indique la SCHL. La croissance du revenu personnel disponible n'a pas rattrapé le rythme de l'augmentation des prix des logements.

Dans le calcul de son risque global de surévaluation, la SCHL s'appuie sur les critères de surchauffe, d'accélération de la croissance des prix des logements, de surévaluation et de construction excessive. Si le risque est jugé faible à l'échelle canadienne, il se veut modéré pour le marché québécois. Tant pour Montréal que

Québec, « le risque de surévaluation est attribuable au ralentissement de la croissance de la demande chez les accédants à la propriété et à la progression relativement modeste du revenu personnel disponible ».

Pour Québec, la SCHL retient toutefois qu'« après avoir atteint un sommet en 2013, le nombre de copropriétés achevées et invendues a diminué ». Ce qui n'empêche pas l'offre de ce type de propriété sur le marché de la vente de demeurer élevée.

Pour Montréal, « le nombre de copropriétés achevées et invendues a considérablement augmenté au cours des deux dernières années. Une saine gestion des stocks est nécessaire pour éviter que les nombreuses copropriétés en construction à l'heure actuelle demeurent invendues au moment de leur achèvement », propose l'institution fédérale.

Un rééquilibrage semble être en cours. Du moins, les derniers chiffres sur les mises en chantier d'habitations de la SCHL pour juillet font ressortir que « la hausse notable du rythme des mises en chantier au cours des deux derniers mois [...] est attribuable au segment des appartements. En particulier des résidences pour personnes âgées, dont la construction est à la hausse en anticipation de l'accélération prochaine du vieillissement de la population. »

Le Devoir

Amaya réalise une acquisition dans le secteur des paris sportifs

JULIEN ARSENAULT

La société spécialisée dans le jeu en ligne Amaya a décidé d'accélérer son entrée dans le secteur des paris sportifs en mettant la main, pour un montant qui n'a pas été divulgué, sur le site Internet américain Victiv.

Lancé en septembre dernier, le site adoptera le nom de StarsDraft et sa plateforme sera prête pour le coup d'envoi de la saison régulière de la Ligue nationale de football (NFL), qui s'amorce dans moins d'un mois, ainsi que plusieurs ligues européennes de soccer. En divulguant ses résultats du deuxième trimestre, jeudi, Amaya a précisé que StarsDraft serait déployé dans des marchés précis aux États-Unis avant d'intégrer sa plateforme PokerStars.

La société montréalaise avait préalablement sondé le terrain dans le secteur des paris sportifs, qui, à son avis, génère actuellement des revenus annuels de moins de 100 millions. « Le marché doit prendre de la maturité et croître avant que nous soyons prêts à effectuer un investissement majeur », a expliqué en conférence téléphonique le président et chef de la direction d'Amaya, David Baazov. Amaya a arrêté son choix sur Victiv après avoir analysé 12 autres différentes compagnies, a expliqué aux analystes M. Baazov.

Dans une note d'analyse, Kevin Wright, de Cannacord Genuity, ne s'est pas montré surpris de l'acquisition d'Amaya, mais il se demande si la plateforme de StarsDraft sera prête à temps pour le début de la saison dans la NFL.

L'analyste estime que la taille du marché des paris sportifs pourrait atteindre 1,2 milliard \$US d'ici 2020. Actuellement, DraftKings et FanFuel détiennent 90% des parts de marché, note M. Wright, ajoutant que Yahoo et CBS étaient également des joueurs à surveiller.

Au deuxième trimestre, Amaya a engrangé un profit de 201,4 millions, notamment grâce à un gain découlant de la vente de certaines activités depuis son acquisition des marques PokerStars et Full Tilt Poker réalisée l'an dernier pour 4,9 milliards \$US. Pour la période terminée le 30 juin, le bénéfice net des activités poursuivies s'est établi à 14,1 millions, par rapport à une perte de 8 millions lors du deuxième trimestre de 2014. Le chiffre d'affaires d'Amaya s'est chiffré

à 310,6 millions. Sur une base ajustée, en excluant les éléments non récurrents, la société a engrangé un bénéfice de 86,1 millions, ou 43¢ par action, en hausse par rapport à 59,6 millions, ou 30¢ par action, sur une base pro forma, à la même période en 2014.

Amaya est toujours visée par une enquête de l'Autorité des marchés financiers du Québec sur certaines transactions de valeurs entourant l'acquisition de PokerStars. M. Baazov ainsi que le directeur financier, Daniel Sebag, sont visés par l'enquête, mais pas pour des transactions personnelles qu'ils auraient effectuées relativement à l'action de l'entreprise. Aucune accusation n'a été déposée jusqu'ici.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les promoteurs continuent de construire des condominiums à Montréal même s'il devient plus difficile de les vendre.

LOTTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2015-08-12

649	20 24 27 28 38 48	02 compl.	49	21 25 28 45 46 47	36 compl.
-----	----------------------	--------------	----	----------------------	--------------

Prochain gros lot (approx.) : 10 000 000 \$
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$
54084729-07

Extra 3612894

Lotto MAX Ce soir, 12 MILLIONS \$ (approx.)

En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.



ABAT-JOUR ILLIMITÉS

L A M P S H A D E S

OBTENEZ 20% de rabais sur TOUS nos abat-jour et 40% de rabais sur TOUS nos pieds de lampes

Présentez ce coupon au moment de l'achat. Excluant les commandes. Aucun ajustement de prix sur les commandes ou achats antérieurs. Valable du 14 août au 30 novembre 2015.

- Plus de 5,000 abat-jour en magasin.
- Le plus grand choix au Canada.
- Service de recouvrement sur mesure.
- Apportez votre pied de lampe pour un ajustement parfait.

Montréal : 4875, Jean-Talon Ouest · (514) 344-8555 · 1 (866) 747-8555
Laval : 2267, boul. Le Corbusier · (450) 682-8280
www.abatjourillimites.ca

LE DEVOIR

Sophie DOWNS
Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne
ADULTES · COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630
VIEUX-MONTRÉAL

ÉDITORIAL

CHINE

La longue marche

Cette semaine, le gouvernement chinois a dévalué sa monnaie, le yuan ou renminbi (monnaie du peuple), de près de 4%, faisant trébucher les Bourses du monde entier. De nos jours, quand la Chine éternue, le monde s'enrhume!

La Chine est devenue la seconde puissance économique mondiale, mais son gouvernement maintient toujours un étroit contrôle politique sur les institutions financières et la monnaie. Chaque jour, un comité d'experts dont on ignore à peu près tout fixe la valeur du yuan par rapport à un panier de devises étrangères et autorise des fluctuations qui ne doivent pas dépasser 2% de cette cible, à la hausse ou à la baisse.

Dans la plupart des pays capitalistes avancés, les gouvernements ont choisi de laisser fluctuer leur monnaie au gré de l'offre et de la demande internationales, se réservant la possibilité de faire intervenir leur banque centrale au besoin pour stopper des mouvements jugés trop spéculatifs.

Sur papier, l'approche chinoise d'un contrôle strict et constant devrait permettre aux autorités communistes d'éviter que le yuan fasse l'objet de complots spéculatifs orchestrés par les forces impérialistes étrangères, pour reprendre le vocabulaire du Grand Timonier. En pratique, cette intervention quotidienne toujours motivée par des visées politiques qui font l'objet de négociations aux plus hauts échelons du parti fausse la valeur du yuan par rapport aux conditions de l'économie réelle.

Si la banque centrale chinoise est intervenue à deux reprises cette semaine pour dévaluer le yuan, c'est qu'elle juge que l'économie du pays croît trop lentement depuis quelques mois. Mais c'est aussi parce que le gouvernement chinois veut profiter de la conjoncture qui accompagne déjà la hausse des taux d'intérêt prévue pour le mois prochain aux États-Unis.

A cause de cette hausse annoncée des taux, la plupart des monnaies du monde ont perdu de la valeur au cours des dernières semaines, sauf le yuan qui souffre précisément de la rigidité des mécanismes d'ajustement chinois. Résultat: les exportateurs chinois ne peuvent pas tirer parti d'une baisse du yuan. En dévaluant celui-ci maintenant, la Chine espère donc relancer ses exportations et réduire du même coup ses importations de biens et de ressources étrangers ainsi devenus plus coûteux.

Certains analystes prédisent d'autres dévaluations du yuan d'ici la fin de l'année, ce que démentent les autorités chinoises en rappelant qu'elles disposent de réserves qui équivalent à 3,6 billions \$US (3600 milliards) auxquelles elles peuvent recourir pour racheter des yuans et ainsi empêcher la monnaie de chuter au-delà de l'objectif.

La décision des autorités chinoises de dévaluer le yuan a aussitôt affecté négativement les actions en Bourse des entreprises occidentales dont les profits dépendent de leurs ventes à la Chine.

Aux États-Unis, le Congrès ne cesse de répéter que la Chine triche en maintenant de façon artificielle sa devise en deçà de sa valeur réelle qui résulterait des fluctuations du marché. Pour les élus américains, la dernière décision du gouvernement chinois n'est pas une bonne nouvelle puisqu'elle rend les produits chinois plus compétitifs et, à l'inverse, les produits américains plus chers.

Au Canada, ce sont surtout les minières et les pétrolières qui ont subi ce nouveau choc après des mois de difficultés déjà causées par la baisse de la demande chinoise et celle des prix des ressources.

Depuis quelques années, le gouvernement chinois fait pression sur le Fonds monétaire international pour que le yuan soit inclus dans le panier de devises de référence à l'échelle mondiale. En fait, la Chine aspire aussi à devenir une des places financières importantes de la planète, à l'instar de Londres et New York. Compte tenu de son importance dans le commerce mondial, cela se comprend.

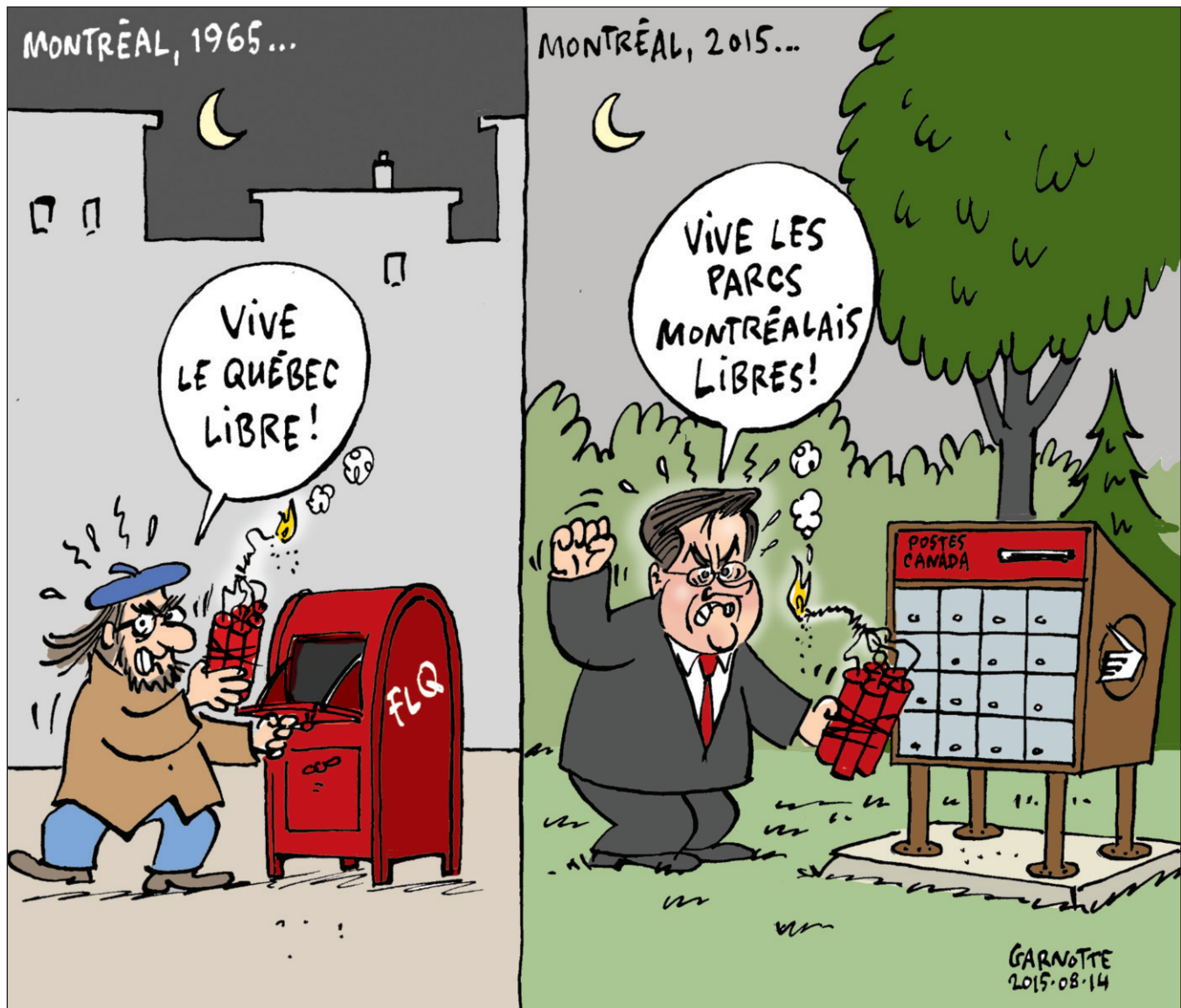
Le problème, c'est que pour accueillir des capitaux de partout dans le monde, le système financier chinois doit s'ouvrir, libérer les mouvements de capitaux à l'intérieur de ses frontières et accepter beaucoup plus de réciprocité dans l'application des règles du jeu.

Difficile de respecter de telles conditions tout en continuant de contrôler aussi étroitement les rouages de son économie, dont la valeur de sa monnaie. La « Longue Marche » du capitalisme amorcée après la Révolution culturelle est loin d'être terminée...

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Adjointes PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

« Vocation »
ou endoctrinement ?

Dans notre journal *Le Devoir* du 10, 11 et 12 août dernier, trois articles portent sur le retour des nouvelles communautés religieuses de style traditionnel: messe en latin, vœux et non-acceptation de l'homosexualité! Un seul texte aurait suffi.

La présentation semble donner ces jeunes élus en modèles. Certains d'entre eux, cherchant un sens à leur vie vers le ciel, feront vœu d'obéissance. Par ce vœu, ils renoncent à se prendre en main, ils dépendront de la communauté et des supérieurs. N'est-ce pas une fuite d'eux-mêmes et de la société? Chercher un sens à sa vie, en dehors de la réalité d'une vie normale et adaptée à la nature des humains, par la renonciation au mariage dans un engagement célibataire et chaste, n'est-ce pas un non-sens?

Je souhaite qu'il y ait des maisons de jeunes pour les aider à découvrir la vie qui, en elle-même, est pleine de sens. Des discussions avec des adultes matures et sains pourraient les aider à s'adapter pour devenir des citoyennes et citoyens laïques engagés pour leur propre épanouissement et celui de la société. Ce sera ainsi les maintenir dans la réalité plutôt que dans l'illusion. Il vaut mieux qu'ils découvrent maintenant, plutôt qu'à l'âge de 40 ans, que les religions ne viennent pas de Dieu mais des

hommes et qu'on peut avoir une spiritualité et des valeurs en dehors des religions inventées qui vont toujours à l'encontre du progrès.

Andréa Richard
Trois-Rivières, le 12 août 2015

Le sens du spectacle
de PKP

Vous saviez que Nicolas Sarkozy a déjà marié PKP lorsqu'il était maire de Neuilly-sur-Seine en banlieue de Paris. Plusieurs années plus tard, qui aurait cru que Régis Labeaume serait le célébrant pour PKP et sa nouvelle flamme, Julie Snyder. Il a le sens du spectacle! Celui qui est encore le propriétaire de Québec n'est pas né d'un père bûcheron ou mécanicien, il est né d'un père président d'un empire de presse qui s'employait à vendre des histoires aux gens. PKP a grandi dans une mise en scène et il a acquis le sens du spectacle et de la grandeur. Nul doute que son amour pour M^{me} Snyder est sincère, mais il reflète bien ses intérêts en matière de *show-biz*. Qui peut prétendre avoir été marié par Sarkozy et Labeaume dans sa vie? Au-delà de ce spectacle qui sera sans doute suivi par les grandes chaînes de télévision, je crois qu'il ne faut pas mélanger politique et divertissement. C'est vrai que le Colisée a mélangé les deux, mais

j'ose croire qu'on est plus mature que ça politiquement au Québec.

Benoît Laplante
Le 12 août 2015

Si c'est bon pour nous...

Je lisais le 12 août, dans la rubrique Libre opinion du *Devoir*, une lettre écrite par une dame de Percé qui dénonce, avec raison, le service pitoyable que reçoivent les résidents et contribuables des régions éloignées en transport en commun.

Dans sa lettre, elle dit entre autres que: « On dit que le transport en commun n'est pas rentable en Gaspésie. » Le transport en commun à Montréal, Québec, Laval et je ne pense pas me tromper, n'est rentable dans aucune ville ou région du pays. Via Rail n'est pas rentable à la grandeur du pays, et pourtant elle donne un service subventionné par des fonds publics comme toutes les sociétés de transport mentionnées ci-dessus.

Vous, les résidents de la Gaspésie et autres régions du Québec, avez payé par l'entremise de vos taxes la construction à coups de milliards de mètres, trains de banlieue et réseaux de bus dont nous, résidents des grands centres, profitons. À mon avis, il est totalement injuste que les gouvernements québécois et fédéral ne subventionnent pas un service qui est aussi essentiel. Autant pour nous que pour vous.

Daniel Boiteau
Montréal, le 12 août 2015

LIBRE OPINION

Un acte antidémocratique passé inaperçu

YVES LESSARD

Député de Chambly-Borduas de 2004 à 2011
Candidat du Bloc québécois dans Belœil-Chambly
aux élections fédérales du 19 octobre prochain

Dans *Le Devoir* publié le 8 août dernier, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'éditorial signé par Bernard Descôteaux coiffé du titre « Un exercice essentiel ». Après une analyse rigoureuse du contenu de ce premier débat des chefs fédéraux tenu le jeudi précédent à Toronto, M. Descôteaux louange l'exercice démocratique en concluant que « [ce] premier débat fut un match nul. Le gagnant se trouvait plutôt de l'autre côté de l'écran », c'est-à-dire du côté des citoyens électeurs du Canada.

Ce qui m'a frappé, c'est que telle conclusion ne pouvait sûrement pas s'appliquer aux citoyens électeurs du Québec. En effet, Gilles Duceppe, le chef du Bloc québécois, était absent de ce débat important en vue des élections fédérales du 19 octobre prochain, et aucune explication rationnelle ne fut donnée par le magazine *Maclean's* au fait qu'il ne fut pas invité à y participer. Alors comment peut-on tirer une telle conclusion d'un débat conduit en l'absence du chef d'une formation politique aussi historiquement et concrètement importante au Québec? En effet, lors

de chacune des six élections fédérales tenues entre 1993 et 2008, le Bloc a toujours fait élire au moins 38 députés au Québec sur les 75 circonscriptions qu'il y comptait, en plus d'obtenir l'appui d'au moins 37% de ses électeurs à chaque occasion. Même si en 2011 le Bloc n'a fait élire que quatre députés, il a quand même obtenu l'appui de plus de 23% des électeurs québécois, soit près de 890 000 votes; le Bloc a donc obtenu 313 567 votes de plus que le Parti vert en a obtenus dans tout le Canada.

La choquante exclusion de Duceppe

Dans les plus récents sondages tenus pour l'ensemble du Canada, le Bloc et les verts sont à égalité statistique généralement entre 4 et 5% des intentions de vote exprimées d'un océan à l'autre, et ce, sans tenir compte du faible échantillonnage québécois de ces sondages. Même s'il est bien sûr trop tôt pour prévoir les résultats d'élections en ce début de campagne d'une longueur inédite, il demeure incontestable que le Bloc québécois peut compter sur l'appui d'un nombre suffisant de Québécois lui permettant d'aspirer à redevenir une force politique majeure au Québec.

Alors comment expliquer l'exclusion de son chef du débat en anglais organisé par *Maclean's* alors qu'ils y ont invité M^{me} Elizabeth

May, chef du Parti vert, ce que je ne remets nullement en question, bien au contraire? J'aurais bien aimé profiter de l'éclairage du *Devoir* sur cette question. Pourtant, tous les faits militent pour l'invitation de M. Duceppe à ce débat. Il représente actuellement au moins autant de Canadiens que le Parti vert. Et sauf en 2011, par un des curieux effets du mode de scrutin, il a constitué un parti officiellement reconnu par les règles de la Chambre des communes en plus d'en être l'opposition officielle à la suite de l'élection de 1993.

Le Québec compte par ailleurs une importante minorité anglophone! Et je vous parie que bon nombre de Québécois francophones ont suivi ce débat en direct à la télévision, car plusieurs d'entre nous maîtrisent suffisamment l'anglais pour ce faire. Ce débat a été très largement couvert au Québec par tous les médias, comme on devait s'y attendre, et on sait maintenant que la couverture médiatique des débats des chefs a souvent autant, sinon plus d'impact et d'influence sur l'électorat que le débat lui-même.

Tous les citoyens canadiens ont été ainsi privés du point de vue de Gilles Duceppe, et surtout de son interaction avec les autres chefs des parti en lice. Pourtant, M. Duceppe, un parfait bilingue, de loin le chef le plus expérimenté des partis fédéraux, a vu ses nom-

breuses participations antérieures à de tels débats très souvent louangées, y compris au Canada anglais.

Une tragique résignation collective?

Une omission pareille révèle selon moi un grave et profond malaise au Québec: nous ne sommes même plus capables de voir un aussi grossier et évident affront à notre peuple. Le geste commis par *Maclean's* constitue un épiphénomène pourtant évident du fait que le Canada anglais en est rendu à nous boudier. Au point où personne ne s'en est scandalisé, même si ce geste signifie clairement que les Canadiens du Québec qui appuient le Bloc québécois ne sont pas ainsi considérés comme des citoyens égaux aux autres Canadiens. Que notre élite politique et médiatique ne s'en offusque même plus témoigne d'une tragique résignation collective. Il est grandement temps que nous sortions de cette torpeur pour nous faire respecter à nouveau!

En tant que candidat du Bloc québécois dans Belœil-Chambly, je m'insurge contre cet affront commis par *Maclean's* avec la complicité du NPD, des libéraux, des conservateurs et des verts. Gilles Duceppe l'a bien sûr dénoncé. Mais si le journal fondé par Henri Bourassa ne le dénonce également pas, qui d'autre le fera?

IDÉES

Les éditions de l'Hexagone sont en péril

Lettre ouverte à Pierre Karl Péladeau

Nous sommes nombreux à nous inquiéter du sort d'une des maisons d'édition les plus anciennes et les plus réputées que le Québec ait connues au cours de son histoire, les Éditions de l'Hexagone, cofondées par Gaston Miron il y a plus de 60 ans et actuellement propriété de Québecor, dont vous êtes le président.

Cette maison n'est plus l'ombre d'elle-même depuis déjà quelques années et son avenir immédiat nous semble fortement compromis: changements radicaux de la politique éditoriale, baisse dramatique des publications dans le champ de la poésie, du roman et de l'essai, abandon des auteurs qui sont devenus des classiques de la maison, limogeage ou mise à l'écart des directeurs de collection, des lecteurs et conseillers dans les champs qui ont fait la réputation des Éditions, prise de décisions autoritaire, sans l'esprit de collégialité qui a toujours caractérisé son fonctionnement éditorial, etc. L'Hexagone semble avoir perdu son âme et son identité dans le contexte du mercantilisme généralisé dans lequel baigne une bonne part de la production littéraire et culturelle des dernières années.

Nous étions en droit de penser que l'acquisition de l'Hexagone par le groupe Québecor, malgré les objectifs de rentabilité qui caractérisent ce dernier, assurerait sa pérennité, ou sa survie à plus ou moins long terme, du fait des engagements que vous avez pris en faveur de la protection de la culture et de promotion de la création, ce dont témoigne exemplairement votre soutien au Festival international

de poésie de Trois-Rivières depuis de nombreuses années.

Paradoxal

Il nous apparaît hautement paradoxal qu'à titre de chef du Parti québécois et ardent souverainiste, vous vous portiez à la défense du patrimoine et de la culture québécoise avec la plus grande énergie et qu'en même temps vous laissez mourir, pour des raisons apparemment commerciales et financières, l'un des plus beaux fleurons de notre héritage littéraire, qu'on doit à des souverainistes de la première heure comme Gaston Miron, Gerald Godin, Fernand Dumont, Pierre Perrault, Yves Préfontaine, Pierre Vadeboncoeur, Michèle Lalonde, Nicole Brossard et tant d'autres, qui sont parmi les plus grands écrivains du dernier demi-siècle.

L'Hexagone était jusqu'à maintenant l'une des maisons d'édition les plus dynamiques dans le champ de la poésie et du roman, grâce à des directeurs de collection de grand talent, à de nouveaux auteurs très prometteurs et à la présence d'écrivains réputés qui y publient depuis de nombreuses années: cet équilibre des générations y assurerait un processus de transmission qui favorise à la fois le respect de la mémoire et des traditions et le souci de l'invention et de l'innovation.

En tant que promoteur de la culture québécoise et propriétaire d'une des institutions les plus importantes de notre histoire et d'un des outils de développement les plus essentiels à notre avenir, votre responsabilité est grande et votre pouvoir tout aussi grand quant au destin qui guette l'Hexagone. Les auteurs et les lecteurs anciens et actuels de cette maison, qui est une véritable institution nationale, s'attendent à ce que vous mettiez en pratique les grands principes culturels que vous défendez en tant que chef de l'opposition en

protégeant et en revitalisant l'un des plus importants acquis de votre empire médiatique, qui n'est pas destiné à la seule rentabilité, comme on ose le croire, mais à incarner les idéaux que vous représentez en matière d'héritage et de création dans le champ littéraire et culturel.

Nous avons pu récemment préserver la vocation culturelle de la bibliothèque Saint-Sulpice grâce à l'intervention de nombreux acteurs du monde littéraire ou artistique et à l'écoute attentive de M^{me} Hélène David, actuelle ministre de la Culture, qui s'est montrée fort sensible aux questions que nous soulevons dans cette lettre. L'Hexagone fait aussi partie du patrimoine du Québec et elle doit aussi faire partie de son avenir. Nous sommes persuadés que vos convictions politiques et personnelles en matière de culture vous conduiront à prendre les meilleures décisions pour assurer à cette institution, dont le sort est entre vos mains, de longues années de création et de réflexion avec les moyens logistiques et financiers nécessaires à son développement et le cadre administratif le plus collégial et le plus démocratique possible pour garantir son renouvellement.

Pierre Ouellet, écrivain, membre de l'Académie des lettres du Québec et professeur titulaire à l'UQAM; Danielle Fournier, écrivaine, directrice littéraire et membre de l'Académie des lettres du Québec; Jean Royer, poète, critique, membre de l'Académie des lettres du Québec, Prix Athanase-David et ex-directeur de l'Hexagone; France Théoret, écrivaine et Prix Athanase-David; Louise Marois, poète, artiste et graphiste; Francis Catalano, écrivain, traducteur, Prix Québecor du 27^e FIPTR et prix John-Glassco de traduction.

Voir la liste des cosignataires sur l'application tablette et le site Web du *Devoir*.

La violence des hommes est-elle sans limite?

LISE PAYETTE



Cette chronique sera ma façon à moi de bien marquer la perte d'une jeune femme de 28 ans, enceinte de cinq mois, vraisemblablement aux mains d'un conjoint enragé dont on dira peut-être qu'il était devenu fou. On nous a informés que ce n'était pas la première fois qu'il aurait assouvi sa rage sur un autre être humain. Une première conjointe l'a raconté avec de la peur dans la voix et au bord des larmes. Il n'en était pas à sa première crise.

Une jeune femme de 28 ans sera portée en terre ce matin. La seule consolation, c'est que sa souffrance est terminée. On l'a décrite comme une jeune femme qui avait choisi de venir en aide à des mal pris de la vie. Elle y consacrait toutes ses heures de travail. A-t-elle cru comme beaucoup d'autres femmes qu'elle arriverait à changer en mieux celui dont elle partageait la vie? Beaucoup de femmes croient vraiment qu'à force de patience, de tendresse même, elles finiront par trouver le vrai «bobo» et le remède qui libérera l'homme aimé. Et leur entêtement cause plus souvent des dégâts que des guérisons. Elles en sont parfois les toutes premières victimes. La violence est une arme redoutable.

D'où vient toute cette violence? J'attends toujours qu'un brillant psy nous donne la réponse. Nous, les femmes, qui mettons les enfants au monde et qui élevons aussi les garçons, avons-nous une responsabilité dans la fabrication de ces adultes violents que nous encourageons trop souvent aux bagarres au hockey par exemple et quand nous les voulons virils pour ne pas avoir l'air d'être des filles? Est-ce le père qui transmet l'image de celui qui détient le pouvoir et qui refuse d'en céder même une parcelle à la mère de l'enfant? Je sais qu'on va me dire que les choses ont évolué et que c'est mieux qu'autrefois, et c'est vrai. Mais la violence, elle, ne disparaît pas. Elle prend toutes les formes et les victimes sont nombreuses.

Il ne se passe pratiquement jamais une semaine au Québec sans qu'on trouve un cadavre de femme abandonné sur le bord d'une route ou dans un boisé. Même chose pour les enfants. Des hommes meurent aussi, mais surtout à la sortie des bars, quand les disputes s'évalent sur les trottoirs et que tous les participants portent des couteaux à lames blanches. Qui veut vivre dans un monde comme ça?

Il m'est arrivé souvent d'expliquer à des femmes découragées par la situation dans laquelle elles se trouvaient que ce ne sont pas les femmes qui vont trouver la solution à la violence des hommes. Tout simplement parce qu'elles sont incapables de comprendre où la violence trouve sa source. Quand elles sont en colère, les femmes peuvent utiliser des mots qui ne sont pas dans leur vocabulaire habituel, mais il est très rare qu'elles en viennent à la colère physique. La solution à la violence des hommes doit venir des hommes. Le problème, c'est que je ne crois pas qu'ils abordent le sujet entre eux. Ai-je tort?

Pendant ce temps-là, les femmes continuent d'avoir peur de sortir le soir et chaque disparition de femme fait craindre le pire. On ne peut pas continuer comme ça. Et ne nous dites pas que nous sommes des peureuses pour rien. Vous faites souvent semblant de ce qui ne vous concerne pas, mais en fait, les hommes portent tous la responsabilité du comportement des autres hommes. C'est à eux de rétablir des ententes de comportement qui feraient de nous des gens civilisés.

Tant qu'on laissera un malade vanter le plaisir que procure le viol, j'aurai honte des humains. Tant qu'il y aura des hommes qui applaudiront le fait qu'un homme ait tué sa femme ou des juges qui se montreront compréhensifs devant ces situations, je m'interrogerai sur la société dans laquelle je vis.

À mon avis, les hommes ne peuvent tout simplement pas s'en laver les mains. Cette attitude Ponce Pilate pourrait faire d'eux des lâches. Il serait temps que des hommes disent aux autres hommes que leur comportement est criminel et que ça suffit.

Pendant qu'une famille endeuillée va porter en terre une jeune femme de 28 ans et son bébé à naître, je propose que nous fassions, chacun de nous, un moment de silence puisque ce drame nous frappe en plein cœur. Dans mes pensées je joins tout le mal que l'État islamiste fait aux femmes et aux enfants qu'ils violent pour passer le temps et à tous ceux et celles que des guerres sophistiquées obligent à fuir leur pays pour trouver refuge quelque part ou même au fond des océans.

On ne peut pas affirmer que le monde est sain d'esprit en ce moment. La planète est plus pourrie qu'on veut bien l'admettre.

Il serait temps que des hommes disent aux autres hommes que leur comportement est criminel et que ça suffit



LA PRESSE CANADIENNE

Les Éditions de l'Hexagone, l'un des plus beaux fleurons de notre héritage littéraire, ont été fondées il y a plus de 60 ans par des souverainistes de la première heure comme Gaston Miron.

MOUVEMENT DESJARDINS

Vent de colère à Saint-Ambroise-de-Kildare

MARC-ANDRÉ HOULE

Saint-Ambroise-de-Kildare

Le 18 août prochain se tiendra à Saint-Ambroise-de-Kildare, dans Lanaudière, un événement plutôt rarissime dans l'histoire et le fonctionnement du Mouvement Desjardins: une assemblée générale extraordinaire des membres de six localités regroupés au sein de la Caisse de Kildare afin de procéder à un vote sur la destitution de l'ensemble du conseil d'administration.

Cette assemblée générale extraordinaire fait suite à une démarche entamée après l'assemblée générale annuelle tenue le printemps dernier lors de laquelle le processus démocratique a fortement été entaché alors que, par diverses manœuvres, le conseil d'administration a délibérément tenté de brimer le droit de s'exprimer des membres. Sur tout, devant un enjeu aussi sensible que la fermeture

de deux centres de service, soit ceux des municipalités de Sainte-Marcelline-de-Kildare et de Sainte-Béatrix, la présidente a refusé le droit à l'assemblée d'en appeler de la décision.

C'est ainsi qu'un mouvement de contestation s'est mis en branle et qu'une requête visant à tenir une assemblée de destitution a permis de recueillir pas moins de 1000 signatures de membres alors que seulement 650 étaient requises. Par cette destitution, les membres signataires de la requête ont pour objectif de pouvoir remplacer les dirigeants actuels par des individus plus à même de représenter leurs intérêts, de permettre la réouverture de ces points de service et d'éviter la fermeture des autres qui sont déjà dans le collimateur.

Une situation qui n'est pas unique

Notre région n'est pas la seule dans cette situation. Selon des chif-

fres qui ont récemment circulé dans les médias, Desjardins a fermé, entre 2010 et 2014, 210 guichets et points de service ainsi que 427 guichets automatiques un peu partout au Québec. Au-delà de la démarche des membres de Kildare et nonobstant sa réussite, cet état de fait va à l'encontre des valeurs et principes défendus par l'institution et de son rôle joué au sein des communautés locales.

Nous comprenons que Desjardins doit faire face à des impératifs propres à l'environnement des entreprises du secteur bancaire et financier. D'un autre côté, Desjardins s'est de tout temps défini et reconnu comme un mouvement coopératif qui se distingue des autres entreprises bancaires qui ont pour seul objectif le rendement financier au profit des seuls actionnaires. Autres traits distinctifs de Desjardins qui ont contribué à en faire le premier groupe financier du Québec: son enracinement territorial comme moteur de dévelop-

pement économique et les principes démocratiques qui guident l'orientation que doit prendre chacune des Caisses. Depuis quelques années déjà, ces principes tendent à perdre de leur importance aux yeux des dirigeants de certaines Caisses au profit du rendement financier, ce qui a fait dire à son ancien président, Claude Béland, que le Mouvement était en train de perdre son âme.

Les membres sont attachés à leur Caisse populaire et jusqu'à preuve du contraire, ceux-ci ont encore un pouvoir au sein de cette institution. Il est temps reprendre ce pouvoir en main de manière à ce qu'il soit utilisé d'abord au profit et dans l'intérêt des membres, ainsi dans le respect des règles démocratiques. Que restera-t-il de nos régions quand, comme le racontaient les Colocs il y a plus de 20 ans, la Coop, le gaz bar, le croque-mort, le magasin général... et maintenant la Caisse pop fermeront définitivement?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); **information générale**: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Paoline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfalli et Karl Rettino-Parazelli (reporters); **information politique**: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Béjar-Cirino et Robert Dutsiac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); **information culturelle**: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); **information économique**: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); **information internationale**: Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); **section art de vivre**: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G., Ferraris et Coralie Mensa (assistants); **correction**: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); **DOCUMENTATION** Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); **PUBLICITÉ** Mélanie Simard (adjointe par intérim), Laurence Hémond (secrétaire); **PRODUCTION** Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock; **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

ACTUALITÉS

WRIGHT

SUIITE DE LA PAGE 1

vais envoyer mon chèque lundi.» Les échanges précédents portaient sur l'entente conclue entre M. Duffy, son avocat et le bureau du premier ministre, prévoyant que M. Duffy rembourse, sans piger dans ses propres fonds, en échange de quoi les enquêtes sur ses dépenses seraient abandonnées.

Ray Novak est maintenant le conseiller principal de M. Harper. Il est avec lui à bord de la caravane conservatrice. C'est son associé ayant le plus d'ancienneté, M. Novak travaillant pour le chef conservateur depuis le début des années 2000. Il a déjà demeuré au-dessus du garage des Harper, à l'époque où ils habitaient la résidence du chef de l'opposition officielle. Il mangeait même avec la famille à l'occasion.

Le porte-parole de la campagne conservatrice, Kory Teneycke, a ignoré les questions du *Devoir* jeudi. En coulisse, le parti affirme que Ray Novak ne savait pas que Nigel Wright avait payé la dette de M. Duffy. Ce n'est pas lui qui gérait ce dossier. Il l'aurait appris en même temps que son patron. CTV a révélé l'affaire le 16 mai 2013, soit deux mois après que M. Wright a parlé de son chèque à M. Novak.

Ce dernier n'est pas le seul à être cité dans les courriels rassemblés par l'avocat de M. Duffy, Donald Bayne. Dans un autre message, daté également du 23 mars 2013, Nigel Wright écrit à David van Hemmen: «*Mon chèque est dans le dossier de correspondance. Je n'ai pas assez de fonds dans mon compte chèques, donc j'ai écrit à [...] pour lui demander de les transférer d'un autre compte.*» Deux jours plus tard, M. Van Hemmen avise l'avocate de M. Duffy qu'il a «*un chèque à vous livrer au nom de M. Wright.*»

M. Van Hemmen travaillait, jusqu'au déclenchement de la campagne électorale, pour le ministre des Finances Joe Oliver. Le Parti conservateur n'a pas voulu préciser jeudi s'il faisait maintenant partie de l'équipe de campagne conservatrice. Le parti «*ne commente pas*» les questions sur son personnel de campagne.

Outre MM. Novak, Van



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Stephen Harper sent-il la chaleur monter? M. Harper évite depuis le début de la semaine de répondre aux questions spécifiques des reporters concernant le procès Duffy, offrant sans cesse la même réponse.

Hemmen et Perrin, Nigel Wright avait aussi confié à Chris Woodcock, directeur des enjeux au bureau du premier ministre, qu'il allait «*personnellement couvrir les 90 000\$ de Duffy.*»

Pourtant, lorsque l'affaire a été révélée, les ministres conservateurs ont plaidé en Chambre que Nigel Wright avait agi seul et qu'il était le seul mêlé à cette affaire.

Un autre proche de M. Harper savait par ailleurs que M. Duffy ne rembourserait pas lui-même. Stephen Lecce, l'un de ses porte-parole, a participé aux discussions par courriel lorsqu'il était question que le Parti conservateur éponge la dette du sénateur — avant qu'elle passe de 32 000\$ à 90 000\$. M. Lecce fait partie de l'équipe de campagne conservatrice.

Tension

La deuxième journée de té-

moignage de M. Wright a été tendue. L'ancien chef de cabinet de M. Harper s'est montré irrité par moments, rejetant la façon dont M^e Bayne interprétait ses propos de la veille.

M. Wright a raconté avoir «*fait pression*» sur Mike Duffy ou l'avoir «*forcé*» à accepter de rembourser le Sénat. «*Vous avez pris la décision à sa place, même s'il ne voulait pas être mêlé à tout ça*», lui a lancé M^e Bayne. «*Je n'ai pas pris la décision à sa place. C'est lui qui a pris la décision. [...] Il a accepté*», a rétorqué M. Wright. Avocat de formation, il n'a pas rendu la tâche facile à M^e Bayne, se contentant souvent de réponses concises, d'un «*oui*», d'un «*non*» ou d'un «*je ne me souviens pas*».

La défense a en outre souligné que Nigel Wright n'aurait rien fait quand sont parus les premiers articles portant sur les dépenses de M. Duffy, en décembre 2012. Ce n'est que

deux mois plus tard, quand l'affaire s'est mise à faire couler beaucoup plus d'encre, que le bureau du premier ministre a entrepris de l'étouffer. Tout d'un coup, M. Duffy avait agi de façon «*inappropriée*», a dénoncé M^e Bayne. Pourtant, en décembre, personne ne s'était inquiété, a-t-il argué. «*Votre réponse n'en était pas une de principe ou une réponse morale. C'était une réponse purement politique, pour limiter les dégâts.*»

Et cette réponse était «*malhonnête*», a accusé l'avocat, car elle prétendait que M. Duffy avait remboursé lui-même.

Interrogé sur le procès et les révélations de M. Wright, Stephen Harper s'est contenté de répéter une fois de plus qu'on lui avait dit «*que M. Duffy allait rembourser ses dépenses. [...] A ma connaissance, c'était ce qu'il avait fait, jusqu'à ce que j'apprenne le contraire.*»

Le Devoir

HEXAGONE

SUIITE DE LA PAGE 1

nand Ouellette, Nicole Brosard, Pierre Nepveu, Denise Desautels, Louise Dupré, Thomas Hellman, Jean-Paul Daoust, entre autres, paraphent la missive.

Signe aussi Danielle Fournier, qui était directrice de la poésie à l'Hexagone depuis au moins huit ans, et qui a vu au printemps les livres qu'elle avait programmés être reportés, son salaire coupé sans préavis en juin, sans que son statut soit clarifié, malgré des demandes à la direction.

Pourquoi Péladeau?

Pourquoi s'adresser à M. Péladeau? D'autant que ce dernier, pour éviter les conflits depuis le début de sa carrière politique, s'est désisté des prises de décisions visant Québecor? Parce que ces auteurs, sensibles forcément aux discours, voient une contradiction entre les paroles publiques du chef de l'opposition, qui défend la culture et le patrimoine, et la gestion d'une maison d'édition qui lui appartient encore, ne serait-ce que de loin. Ils espèrent voir Pierre Karl Péladeau mettre en pratique «*les grands principes culturels* [qu'il défend] *en tant que chef de l'opposition en protégeant et en revitalisant l'un des plus importants acquis de [son] empire médiatique, qui n'est pas destiné à la seule rentabilité, comme on ose le croire, mais à incarner les idéaux* [qu'il représente] *en matière d'héritage et de création dans le champ littéraire et culturel.*»

«*C'est quand même un mélécène, M. Péladeau. Et c'est paradoxal de le voir, via Québecor, financer d'une main le Festival international de la poésie de Trois-Rivières [depuis 2005] et couper dans l'Hexagone de l'autre*», a indiqué Danielle Fournier en entrevue téléphonique. «*J'ai peur qu'on garde le nom de l'Hexagone pour le prestige, et qu'on se mette à ne publier qu'un ou deux livres par année. Je suis certaine que les fondateurs de la maison se retournent dans leurs tombes.*»

«*Quand on entend PKP défen-*

dre la culture, la mémoire, le patrimoine d'un côté et d'un autre ne pas se préoccuper de la maison d'édition fondée par Gaston Miron, notre premier nationaliste, on voit qu'il est dans un paradoxe», a précisé Pierre Ouellette, qui a rédigé la lettre.

Martin Balthazar, vice-président à l'édition de Groupe Ville-Marie (GVM), qui gère l'Hexagone mais aussi VLB, La Bagnole et Typo, parlait il y a quelques semaines au *Devoir* de la baisse prochaine de la production poétique de l'Hexagone. La maison se concentrerait sur de deux à quatre titres par années. Cette stratégie est une de celles adoptées par GVM pour répondre aux difficultés financières entraînées par la chute de vente de livres. C'est aussi ce qui motive le déménagement, dans quelques jours, de GVM et de Libre Expression (aussi propriété de Québecor) sous un toit commun. Autre élément au dossier: selon Danielle Fournier, la production chez la col-

Péladeau

doit mettre

en pratique

les grands

principes qu'il

énonce, disent

les auteurs

Balthazar nie

L'attaché de presse de PKP, Bruno-Pierre Cyr, a répondu que «*M. Péladeau n'étant pas administrateur de la compagnie Québecor, il n'a pas à réagir*» à la missive.

Joint en fin de journée, Martin Balthazar, de GVM, est tombé des nues en prenant connaissance de la lettre. «*C'est vrai qu'on réduit les parutions, mais pour toutes les maisons de GVM. Ça ne cible pas l'Hexagone. On est déficitaire présentement, et plus on publie, plus on perd. On faisait 87 nouveautés [toutes bannières confondues] en 2014, en 2016 il y en aura 60 ou 65. La mission de l'Hexagone n'a pas changé, il suffit de lire notre programme de rentrée [...] Il est vrai qu'il y a des auteurs de la maison à qui on a refusé leurs derniers manuscrits, pour diverses raisons. On va cibler effectivement un peu plus les choses en poésie.*»

Balthazar précise que jamais Québecor ne lui a fait de demandes de rentabilité. «*Il n'a jamais été question qu'on fasse de l'argent à l'Hexagone, ni même chez VLB ou à La Bagnole, mais je me dois de limiter les dégâts.*»

Le Devoir

AMAZON

SUIITE DE LA PAGE 1

conviction que, si le procureur général des États-Unis ne met pas le holà aux agissements d'Amazon, les patrons de cette multinationale continueront à amputer la liberté d'expression. Rien de moins.

Sur un plan plus légal, Preston ainsi que l'Authors Guild, l'American Booksellers Association et l'Association of Author's Representatives et Authors United ont désormais la

Preston estime que Jeff Bezos s'attaque au premier amendement de la Constitution des États-Unis

certitude que le fondateur d'Amazon, Jeff Bezos, et ses collaborateurs ne cessent de s'attaquer au premier amendement de la Constitution des États-Unis d'Amérique qui garantit justement la liberté d'expression afin que jamais un individu ou un corps constitué n'exerce un monopole sur la conception des idées, sur l'usage comme la communication de celles-ci. Bref, l'amendement en question avait été confectionné pour que jamais on n'assiste au retour de l'arbitraire royal, au fait du prince.

«*Il est très important de comprendre qu'Amazon n'est pas dans une situation de monopole, mais pire*, énonce Pres-

ton. *Dans le monde des livres, donc des idées, Amazon est devenu un monopole. Car elle est en mesure d'imposer ses volontés horizontalement et verticalement à tous les fournisseurs de la chaîne des livres. A cet égard, les chiffres sont effrayants: sa part de marché dans la vente des livres physiques approche les 80%; celle dans la vente des livres numériques est de 65%; celle dans la vente des publications récentes dépasse les 40%; quant à celle dans la vente des livres numériques autoproduits, elle est de 85%.*»

Lorsqu'on s'attarde aux faits quantifiés et inhérents à Amazon et qu'on «*les compare à ceux qui distinguaient la Standard Oil avant qu'elle ne soit démantelée au début du siècle dernier, eh bien, on réalise qu'Amazon est dans une position monopolistique plus marquée que celle de la Standard. Elle est en contrevention avec le Sherman Trust Act. C'est du jamais vu dans l'histoire de notre pays.*»

Détruire et fragiliser

Pour atteindre cette taille, les ogres d'Amazon se sont appliqués à détruire le maximum de librairies indépendantes, à fragiliser les chaînes comme Barnes and Noble et à effrayer beaucoup d'écrivains. Leur arme favorite? La déflation des prix. «*Ils sont parvenus à couler la chaîne Borders en proposant des livres à des prix inférieurs au prix de revient. Il faut comprendre que la puissance de leur in-*

frastructure informatique a atteint un tel degré qu'Amazon est en mesure de changer des millions de fois par jour ses prix sur la foule de produits qu'elle vend», raconte Douglas Preston.

En ce qui a trait aux librairies indépendantes, le résultat est une catastrophe pour la propagation des idées ainsi que pour le paysage urbain. Car depuis la création d'Amazon, «*plus de la moitié d'entre elles ont fait faillite. Désormais, dans beaucoup de villes et de régions des États-Unis il n'y a plus de librairies. Autrement dit, les gens qui résident dans ces villes n'ont d'autre choix que d'acheter chez Amazon.*»

Après avoir atteint les buts fixés dans la première partie de son plan d'affaires, soit réduire le nombre de librairies à une peau de chagrin sur le territoire américain, Bezos s'est attelé à la réalisation de la deuxième partie, soit se lancer à l'assaut des éditeurs. «*C'est lors de l'attaque lancée contre Hachette il y a plus d'un an que des collègues et moi avons pris conscience de l'extrême gravité de la situation pour tout ce qui touche à la libre circulation des idées et à l'indépendance des écrivains. C'est d'ailleurs pour ça que j'ai suggéré la création de l'Authors United, à laquelle des centaines d'écrivains ont souscrit, dont Stephen King qui est vraiment impliqué.*»

Toujours est-il que l'agression conçue par Amazon à l'égard de Hachette s'est déclinée comme suit: «*Du jour au lendemain, ils ont cessé de prendre les commandes, ils ont*



SERGE TRUFFAUT

Douglas Preston

retardé délibérément la livraison des livres, ils ont éliminé les soldes proposées par Hachette en plus de brouiller la référence informatique. En quelques semaines, les ventes ont baissé de 50 à 90%. Bref, ils ont attaqué frontalement les écrivains signés chez Hachette.»

Prenons par exemple Paul Ryan, représentant du Wisconsin surtout connu pour avoir formé le ticket des républicains avec Mitt Romney en vue des présidentielles de 2012. Douglas Preston explique: «*Ils s'en sont pris à lui parce qu'il est très connu aux États-Unis, parce que son livre The Way Forward: Renewing the America Idea a été publié par Hachette. Voilà ce qu'Amazon a fait: proposer uniquement la version numérique pour doper le volume d'affaires de Kindle, SA tablette, et faire peur aux écrivains. Et de fait, certains ont peur. Il faut comprendre que, pour un auteur, ses livres sont ses bébés, alors, s'il pressent que ceux-ci sont menacés d'étouffement... Plusieurs*

d'entre eux ont dit nous soutenir mais n'ont pas voulu devenir membres de l'Authors United.»

La manière de faire

«*En ayant recours à la déflation des prix, en cannibalisant le marché des livres, Amazon cherche à fragiliser la santé financière des éditeurs de manière à ce qu'ils ne soient plus en mesure d'offrir des avances à leurs auteurs.*» L'objectif? «*Que ces derniers rejoignent le contingent des écrivains qui proposent leurs livres sur Amazon seulement. Elle veut absolument augmenter le volume de l'autopublication, marché qu'elle domine plus que tout autre.*»

Car l'ambition centrale de Bezos est l'absolu de la démesure alimentée par une arrogance sans limites. «*Ce que Bezos veut, ce n'est pas tant faire de l'argent avec les livres. Cela lui est totalement égal. Ce qu'il veut, c'est être le plus gros détaillant du monde. Et pour ça, il s'applique à obtenir et à concentrer le maximum d'informations sur vous par l'intermédiaire du commerce des livres. Car pour lui, qui dit lecteur dit personne éduquée, dit consommateur disposant de moyens financiers lui permettant d'acheter ses autres produits.*» Exemple entre tous du biais évoqué par notre écrivain, la filiale vestimentaire d'Amazon est si proactive actuellement qu'elle poursuit des pourparlers avec Lacoste, Timothy Hilliger et autres BCBG.

Il y a 60 ans, le grand poète et francophile Lawrence Ferlinghetti, fondateur de la mai-

son d'édition et librairie City Light Books de San Francisco, avait combattu la censure des bigots et du maccarthysme qui s'était abattue sur la publication du poème *Howl* écrit par Allen Ginsberg et dont il était l'éditeur. Au nom du premier amendement, la justice lui avait donné raison et établit de facto une jurisprudence.

Actuellement, Preston en est au même point que le fut Ferlinghetti. La différence? Il n'est pas aux prises avec des bigots, mais avec l'effet boomerang et vicieux de la volonté de puissance qui habite un homme qui se moque de la liberté d'expression. «*Bezos n'a que faire du principe de diversité des idées et des sources de celles-ci qui forment pourtant un concept fondamental des droits de la personne. Il ne me reste plus qu'à espérer que le ministère de la Justice enquête et constate qu'Amazon est une pieuvre.*»

Au terme de notre entretien, Preston nous a mené à son lieu de travail, soit une cabane de 10 pieds de côté construite en pleine forêt. Une fois à l'intérieur, politesse oblige, on ne s'est pas mis à fouiner dans ses piles de livres, mais on a eu la certitude que quelque part l'honnête homme que personifie Preston détenait un exemplaire de *La désobéissance civile* écrit par un autre écrivain de la cabane, et un grand: Henry David Thoreau.

Collaborateur
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com